



Contrat de ville du Grand Tarbes

Rapport

POLITIQUE DE LA VILLE

2021



CADRE GENERAL

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit le déploiement d'un nouveau cadre contractuel rassemblant autour de l'Etat et des collectivités l'ensemble des partenaires susceptibles d'œuvrer à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les nouveaux Contrats de ville doivent permettre de mieux inscrire les quartiers prioritaires dans la stratégie développée à l'échelle du territoire et de mobiliser prioritairement, de façon adaptée et le cas échéant, renforcée, les politiques publiques déployées par les partenaires du contrat.

Dans sa rédaction issue de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'article L. 1111-2 et l'article L.1811.2 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'un « *débat sur la politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'EPCI et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.* » Les conseils citoyens présents sur le territoire concerné sont consultés en amont sur le projet de rapport.

Le contenu de ce rapport a été précisé par le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015.

Le présent rapport « Politique de la ville » 2021 du Contrat de ville de l'ex Grand Tarbes a pour objet de consolider les éléments de bilan de l'action des collectivités locales, de l'Etat et du GIP Politique de la Ville, en faveur des quartiers prioritaires, dans l'objectif de favoriser une meilleure analyse et prise en compte des enjeux des quartiers prioritaires.

Il convient de rappeler quelques éléments de contexte local.

Deux Contrats de ville ont été signés le 26 juin 2015 dans le département des Hautes-Pyrénées (renovés en juin 2019) :

- Le Contrat de ville du Grand Tarbes,
- Le Contrat de ville de Lourdes.

Ils sont pilotés en 2021 par la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP), créée au 1^{er} janvier 2017.

La mise en œuvre est assurée par un Groupement d'intérêt public (GIP), qui réunit les partenaires suivants :

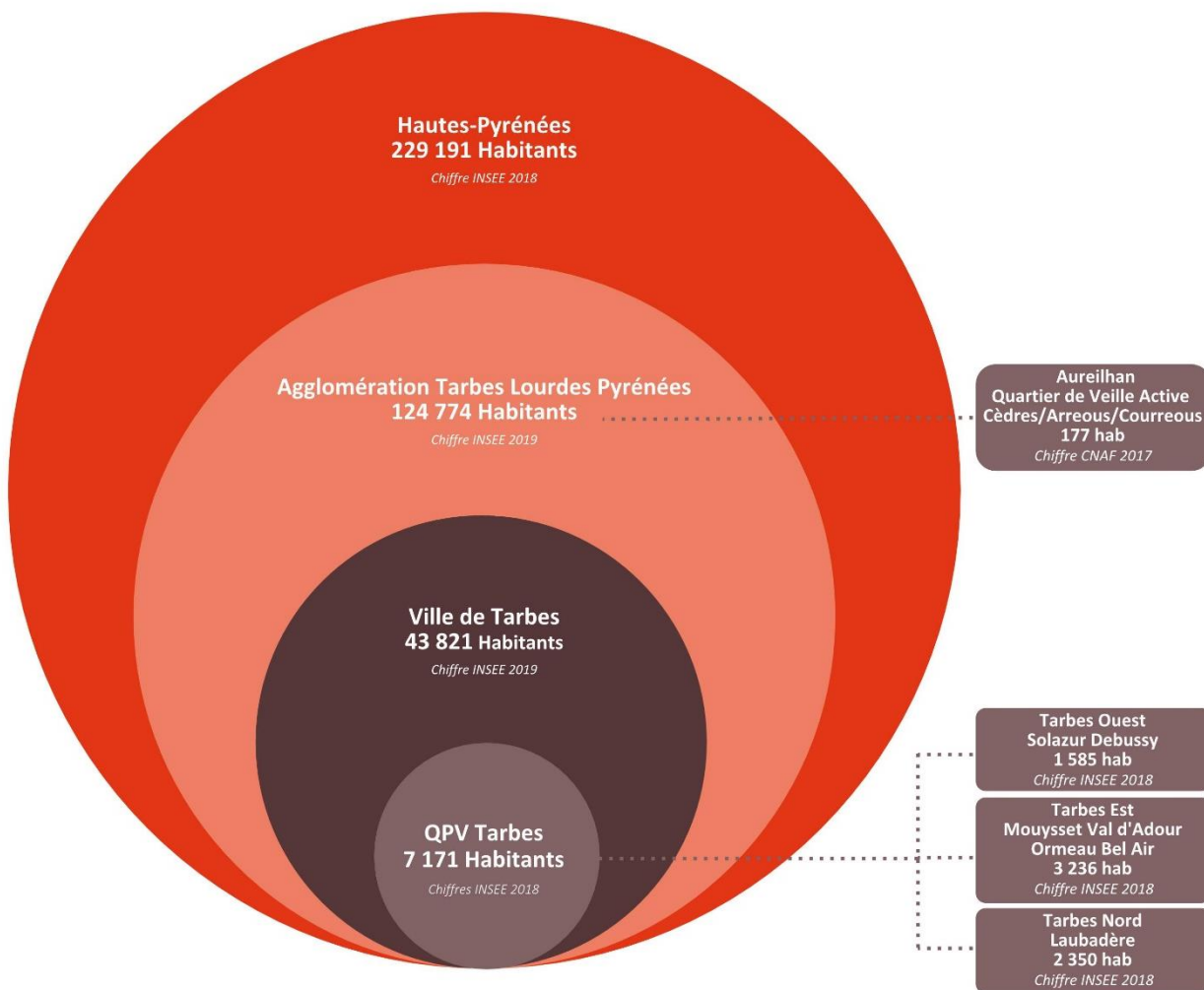
- l'État, le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, la CATLP : partenaires financeurs du GIP ;
- la CAF : partenaire avec voix consultative, qui mobilise des crédits de droit commun en fonction des actions.

La nouvelle géographie prioritaire a été redéfinie par la loi du 21 février 2014 précitée selon les critères suivants.

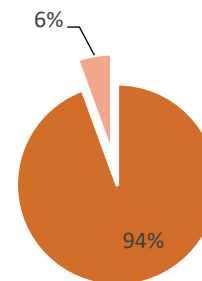
Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont situés en territoire urbain, et caractérisés par deux éléments : un nombre minimal d'habitants et un « écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants » (critère unique), défini par rapport au territoire national d'une part, et à l'unité urbaine d'autre part.

Au vu de ces critères, la géographie prioritaire du Contrat de ville du Grand Tarbes est la suivante :

- **3 quartiers prioritaires (QPV), situés sur Tarbes (Tarbes Nord, Tarbes Est, Tarbes Ouest) : la population de ces 3 QPV s'élève à 7 171 habitants (population INSEE 2017), soit 17.51 % de la population de Tarbes ;**
- **1 quartier de veille, situé sur Aureilhan (Les Cèdres, Arreous, Courreous).**



La Part de la population du QV d'Aureilhan et des QPV tarbais dans la population de l'agglomération



■ CATLP ■ QV Aureilhan et QPV Tarbes

La part de la population des QPV à Tarbes



■ Ville de Tarbes ■ QPV Tarbes

LE MOT DE LA PRESIDENTE



Cette nouvelle édition du rapport d'activités du GIP Politique de la ville de la CA TLP signe une photographie de ce qu'aura été l'année 2021, année transitoire « post confinement », teintée de restrictions sanitaires pour lesquelles il a fallu s'adapter tout le long.

Qu'à cela ne tienne, le GIP Politique de la ville a bel et bien honoré les missions qui lui incombent et s'est attelé à poursuivre la mobilisation engagée dès 2020 suite à la crise sanitaire. Ceci s'est traduit par un travail étroit avec l'Etat et notamment la déléguée du Préfet à la Politique de la ville, en lien avec l'activation du Plan de Relance au bénéfice de nos quartiers. L'action du GIP, c'est également le fruit d'un partenariat rapproché entre le Conseil Départemental, la CATLP, l'Etat et la CAF.

Ce travail de synergie marque une fois de plus l'intérêt d'une gouvernance partagée, précieuse et utile pour relever les nombreux défis auxquels les quartiers sont confrontés.

Ce rapport d'activités qui a été largement refondu dans la forme, retrace les actions conduites et les temps forts de l'année.

Ce panorama complet et synthétique donne à voir la diversité de l'activité du GIP. Je tiens à saluer et à remercier les professionnels, les associations, les habitants ainsi que les élus du territoire pour leur engagement sans faille au service de nos quartiers.

Bonne lecture à toutes et à tous.

SOMMAIRE

1 - ANALYSE TRANSVERSALE

1.1	Inscription dans le projet de territoire	p.5
1.2	L'approche intégrée	p.6
1.3	Mode de gouvernance	p.7
1.4	Ingénierie	p.8
1.5	Modalités de participation des habitants	p.9

2 - ANALYSE ET BILAN DE L'ACTION MENEES EN 2021

2.1	La relance dans les quartiers	p.10
2.2	Bilan par thématique des actions menées	p.15
2.3	Bilan financier	p.32
2.4	Perspectives 2022	p.36

3 - PACTE FINANCIER ET FISCAL

p.38

4 - MODALITES D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU)

p.39



« La politique de la ville, c'est construire des projets pour la vie du quartier et permettre aux habitants de partager, d'échanger, de s'impliquer, en tant que citoyens ».

Palmyre Gudel – Habitante du quartier Solazur, membre du Conseil Citoyen

1 - ANALYSE TRANSVERSALE

Le rapport Politique de la ville permet à la collectivité de rendre compte de son action en faveur des QPV, mais aussi des quartiers de veille, au regard des objectifs généraux de la politique de la ville et des objectifs spécifiques identifiés dans le contrat de ville.

1.1) Inscription dans le projet de territoire

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit que le Contrat de ville soit adossé au projet de territoire. Il s'agit en effet de conférer un caractère stratégique et structurant à l'action déployée en faveur des territoires prioritaires et d'identifier l'ensemble des ressources, à l'échelle intercommunale susceptibles de répondre aux problématiques particulières identifiées dans ces quartiers.

Une nouvelle agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a été créée depuis le 1^{er} janvier 2017. Le projet de territoire a été repensé à l'échelle de ce nouveau territoire par les élus. Il a donné lieu à l'élaboration d'un projet politique, validé lors du Conseil communautaire du 30 novembre 2017. L'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a impulsé une réflexion sur l'élaboration d'un PLUI voire d'un SCOT intégrant les différentes politiques publiques telles que l'habitat, l'environnement, l'aménagement du territoire, les équipements culturels et sportifs, etc... La politique de la ville contribuera à alimenter cette démarche dans le cadre de sa compétence.

Le caractère structurant des projets portés par l'agglomération (NPNRU, PDU, PLUI, PCAET,...) viendra ainsi croiser la dynamique des contrats de Ville et les problématiques des quartiers dans une logique d'un aménagement du territoire ambitieux, équilibré et solidaire.

1.2) L'approche intégrée

Les nouveaux Contrats de ville doivent favoriser la bonne articulation entre les volets « cohésion sociale », « renouvellement urbain et cadre de vie » et « emploi et développement économique ».

L'approche intégrée du territoire s'est basée en premier lieu sur les orientations nationales de la politique de la ville. Une circulaire du Premier ministre, datée du 22 janvier 2019, définit le cadre de la déclinaison des mesures de la feuille de route de la « mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » annoncée lors du conseil des ministres du 18 juillet 2018.

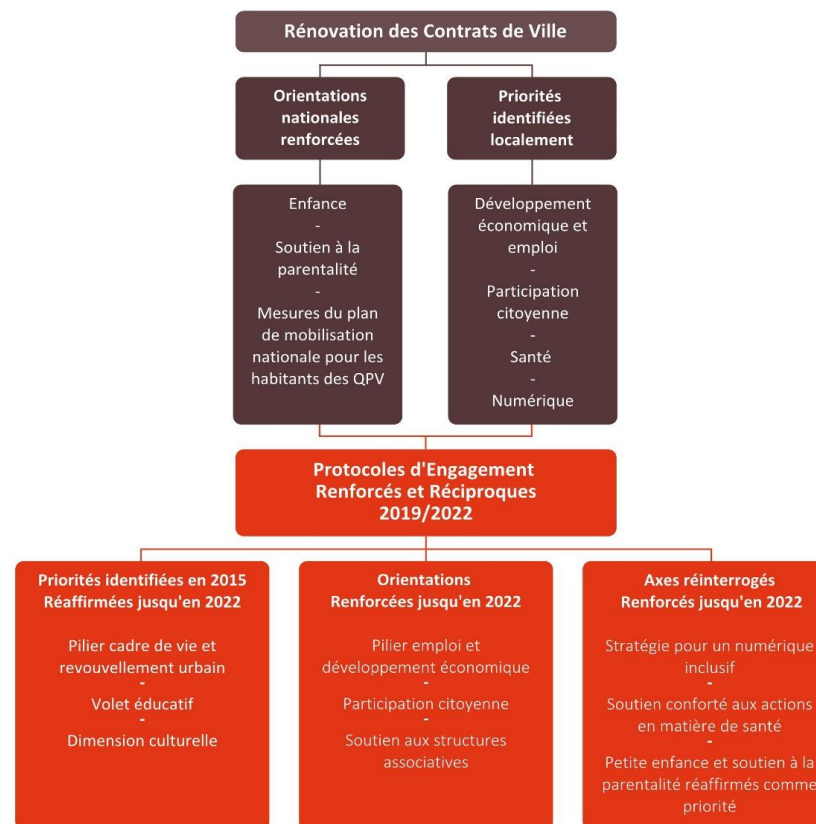
Cette déclinaison se traduit par la **renovation des Contrats de ville**, prolongés jusqu'en 2022 par la loi de finances de 2019 : elle prend la forme d'un **Protocole d'engagements renforcés et réciproques en matière de politique de la ville (PERR), pour la période 2019 / 2022**. Ce travail a été réalisé dans les temps impartis par la circulaire, le Conseil d'administration du GIP Politique de la ville ayant approuvé par délibération en date du 24 juin 2019 :

- le « Protocole d'engagements renforcés et réciproques en matière de politique de la ville pour 2019 / 2022 », qui tient lieu d'avenant n°2 au Contrat de ville du Grand Tarbes ;
- le « Protocole d'engagements renforcés et réciproques en matière de politique de la ville pour 2019 / 2022 », qui tient lieu d'avenant n°1 au Contrat de ville de Lourdes

Ces PERR s'appuient sur l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville du Grand Tarbes et de Lourdes, ciblée localement autour de l'emploi et de la participation des habitants. Ils sont la concrétisation d'un travail partenarial mené de septembre 2018 à juin 2019, associant les partenaires institutionnels signataires des Contrats de ville, les associations, les entreprises signataires du PAQTE et les membres des six conseils citoyens. Ils résultent d'une collecte de données quantitatives et qualitatives d'échanges lors de groupes de travail multiples. Plus de **300 contributions** ont ainsi été recueillies. **La Matinale de la politique de la ville**, organisée le samedi 9 février 2019, a constitué un des temps forts de cette rénovation des Contrats de ville, avec plus de 150 participants.

Ce travail partenarial et participatif a permis d'actualiser la stratégie globale en matière de politique de la ville, en articulant les moyens d'actions de l'ensemble des partenaires mobilisés sur les quartiers.

La loi du 30 Décembre 2021 des finances pour 2022, proroge la durée des contrats de ville jusqu'au 31 Décembre 2023.



« La politique de la ville est une politique innovante de cohésion urbaine et sociale, nationale et locale à la fois, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle vise à réédifier l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant toutes les politiques publiques. » **Martine Lacrampe – Membre du CC d'Ormeau Bel Air**

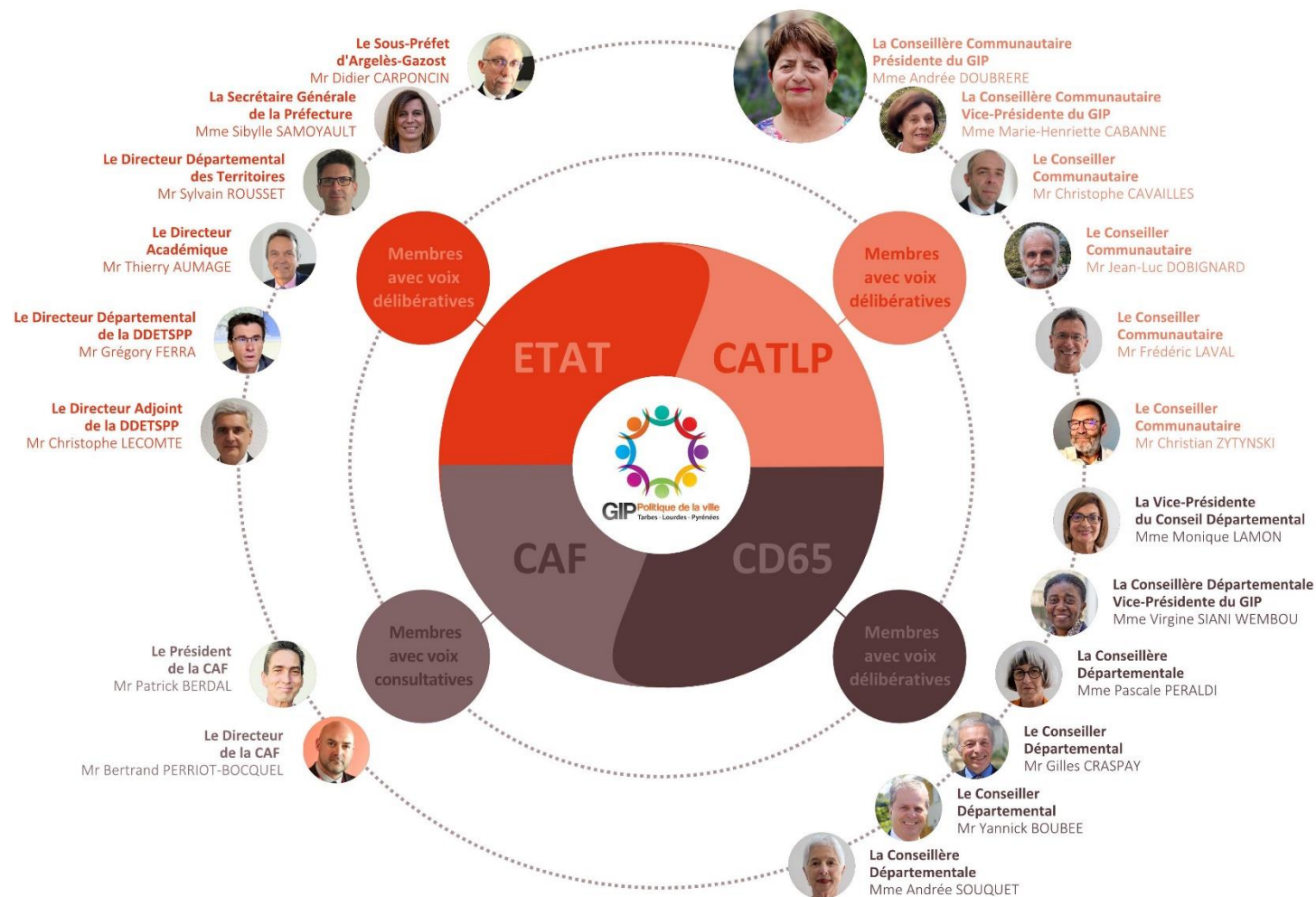
1.3) Mode de gouvernance

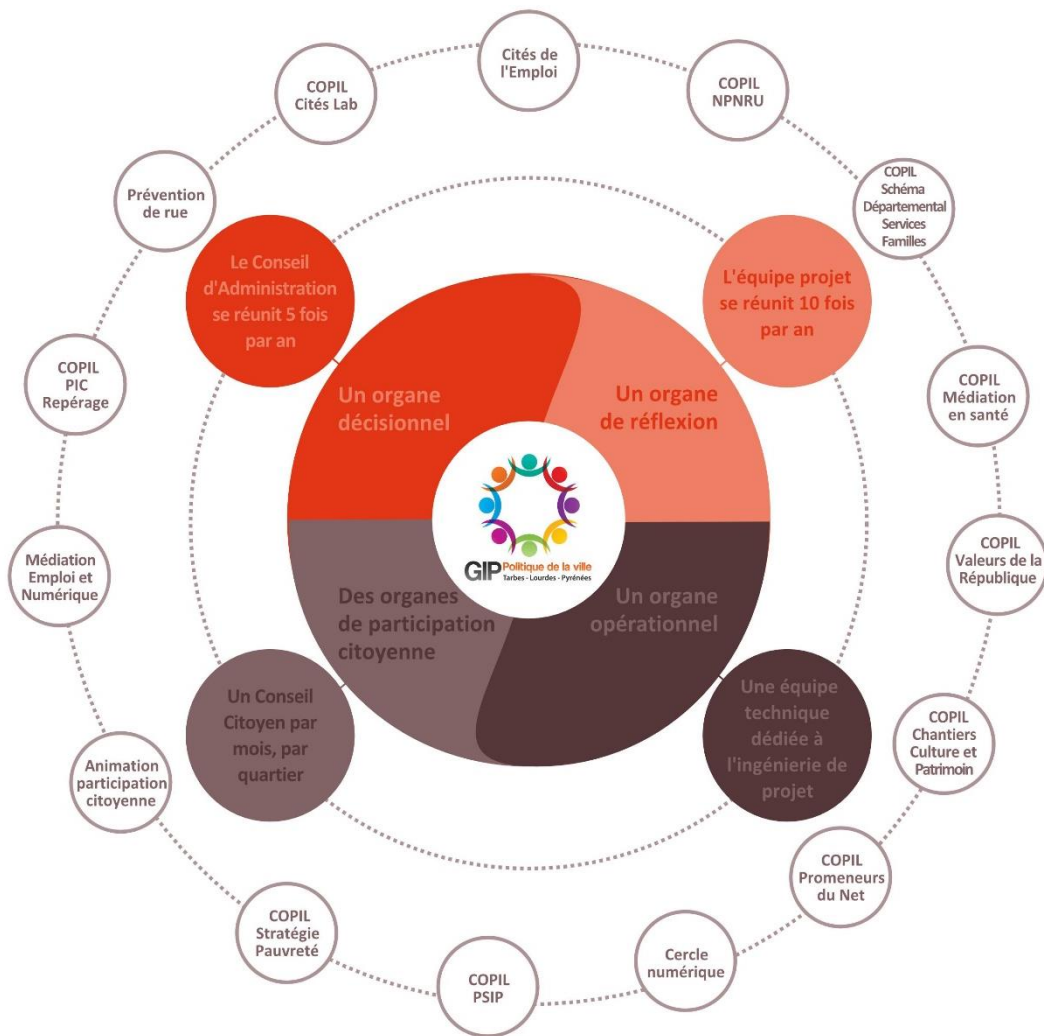
Le **mode de gouvernance** choisi sur le territoire contribue fortement à privilégier cette approche globale.

Le **GIP**, composé de l'Etat, de la CATLP, du Conseil Départemental et de la CAF, a été consolidé dans son rôle. Les partenaires partagent et définissent la stratégie d'ensemble. Ils mutualisent les moyens d'intervention sur les quartiers et lancent un appel à projet commun afin de retenir les actions pertinentes au regard des orientations. La CAF est intégrée depuis 2015 dans le GIP, signe de la mobilisation renforcée du droit commun.

Depuis 2018, ce partenariat a encore été renforcé : **une convention « culture et politique de la ville » a été signée pour la période 2018 / 2020 entre la DRAC, le GIP et les collectivités locales, et prolongée par voie d'avenant jusqu'au terme des Contrats de ville fin 2023.** A titre expérimental et de manière innovante, la DRAC délègue ces crédits d'intervention en faveur du GIP dans le cadre d'un appel à projet commun « culture et politique de la ville », ce qui permet de renforcer la cohérence des interventions.

A noter également que **les partenaires de l'emploi, réunis dans le cadre du Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP), dédié à la politique de la ville et animé par l'Etat,** donnent leur avis à titre consultatif sur les projets déposés sur le volet emploi du Contrat de ville, dans un souci de complémentarité entre les actions de droit commun et la politique de la ville.



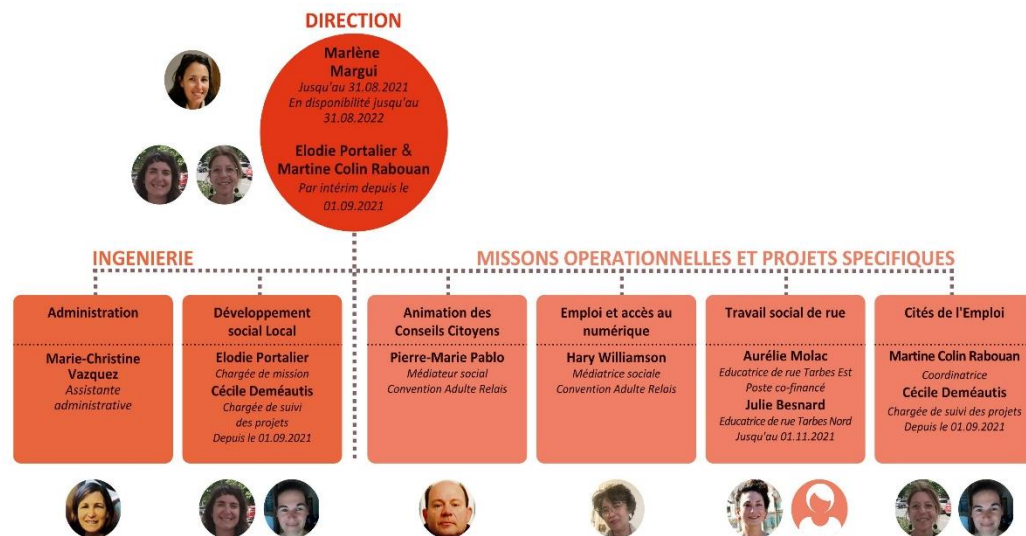


« Les parties prenantes du GIP réfléchissent et proposent des solutions aux problèmes rencontrés dans les quartiers, à partir du travail de terrain mené par les techniciens ».

Florence Dupenne – Médiatrice culturelle de l'association Médianes

1.4) Ingénierie

Le GIP assure la mise en œuvre des Contrats de ville. L'équipe technique est composée en 2021 de 8 personnes, 3.5 sur des missions d'ingénierie/appui et 4.5 sur des missions opérationnelles ou projets spécifiques.



Il est important de noter que deux missions opérationnelles ont été créées en 2020 (Cités de l'emploi et poste d'éducatrice de rue sur Tarbes Est), dans le cadre d'un travail partenarial. Des aides spécifiques viennent en cofinancement sur l'ingénierie : Etat (deux postes adultes-relais, stratégie pauvreté), CAF et bailleurs sociaux (OPH 65, SEMI, ICF Atlantique) soit environ 100 000 €.

Par ailleurs, une équipe projet politique de la ville a été créée en 2015 pour suivre le nouveau Contrat de ville. Elle réunit mensuellement (soit 10 réunions en 2021), à l'initiative du GIP, les partenaires institutionnels (Etat, Conseil départemental, CATLP, villes de Tarbes, de Lourdes et d'Aureilhan, CAF...) et travaille de concert sur toutes les thématiques (rénovation des CDV, convention d'abattement de TFPB, conseil citoyen, point par quartier, mobilisation du droit commun...).

L'équipe projet est la cheville ouvrière de cette approche intégrée, qui s'appuie sur une implication forte de chacun des référents politique de la ville.

1.5) Modalités de participation des habitants

Autre évolution significative de ce contrat, **les habitants sont associés de manière systématique à la vie du Contrat de ville**, dans un objectif de co-construction.

Instance obligatoire de par la loi de 2014, les conseils citoyens sont un des outils de démocratie participative mobilisés sur Tarbes. Après avoir accordé un temps suffisant de maturation et de stabilisation aux différents conseils citoyens, **un arrêté préfectoral de composition et de fonctionnement a été pris le 17 février 2017**, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 21 février 2014, pour fixer la composition de chaque conseil citoyen ainsi que la durée du mandat des membres des conseils citoyens et les modalités de remplacement des membres démissionnaires. Ils comptent au total 121 personnes (habitants et acteurs associatifs). Cet arrêté a été réactualisé en Novembre 2021. Les Conseils Citoyens comptent désormais 49 habitants et 21 associations.

4 conseils citoyens ont été créés et fonctionnent depuis quatre ans : Laubadère, Solazur / Debussy, Mouysset / Val d'Adour et Ormeau Bel Air. Instances autonomes dans leur fonctionnement, ils sont fortement reliés au Contrat de ville. Ils ont pu tous, chacun à leur manière et à leur rythme progresser dans l'écoute et l'échange, la construction d'une parole commune, la connaissance de leur ville et des institutions. Leur contribution est précieuse pour être au plus près du terrain.

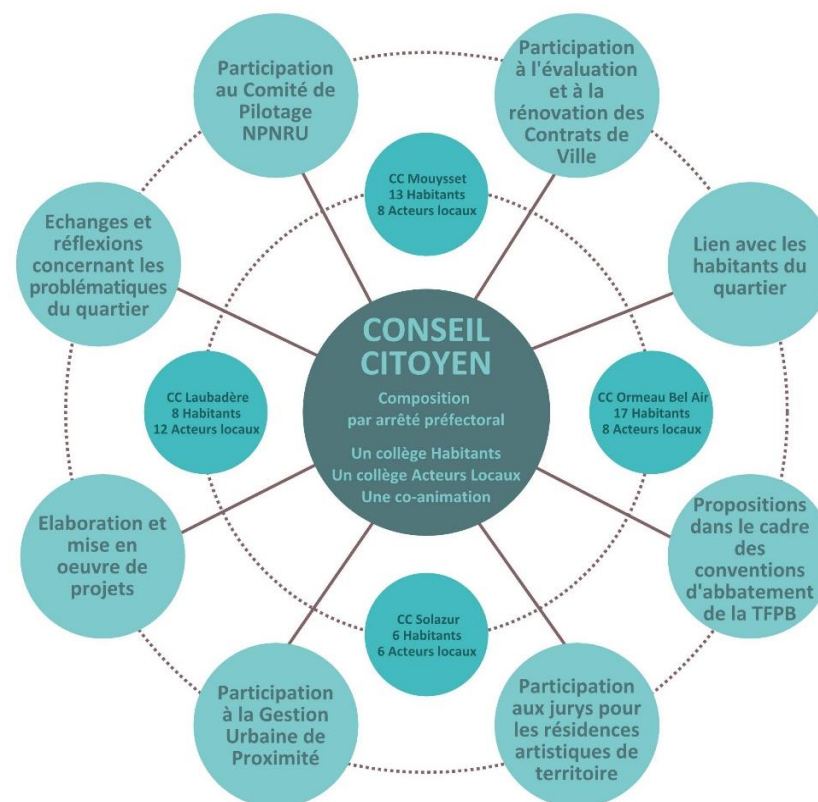
Au vu notamment de leur expertise d'usage de leur quartier, ils constituent désormais des acteurs incontournables de la politique de ville, qui souhaitent co-construire aux côtés des élus et des autres partenaires. Ils apportent un point de vue complémentaire à d'autres outils existants, en particulier les conseils de quartier mis en place par la ville de Tarbes, ou d'autres démarches participatives menées sur le territoire (exemple de l'EPIC : Espace Public d'Initiatives Citoyennes porté par le Conseil départemental). L'organisation d'une journée inter-conseils citoyens le 16 septembre 2017, à leur initiative, afin de favoriser les échanges d'idées et de bonnes pratiques, a marqué une première étape. La Matinale de la politique de la ville, organisée le samedi 9 février 2019, vient s'inscrire dans cette continuité.

Les dispositions législatives précisent que « *les conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des*

représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain. »

Dans le contexte de crise sanitaire vécue en 2021, les modalités d'organisation des conseils citoyens ont dû être adaptées, avec une alternance de présentiel et distanciel. Toutefois, le lien a été gardé durant toute l'année sous différentes formes : lien téléphonique individualisé avec chaque membre pendant les confinements, organisation de moments conviviaux lorsque cela a été possible...

Enfin, un soutien technique et financier des projets qu'ils ont initiés a été apporté en 2021 par le **Fonds de participation des habitants**. Créé en 2017, il est cofinancé par le GIP, la CAF et l'OPH 65 (dans le cadre de la convention d'abattement de TFPB). Au vu du contexte sanitaire, peu de projets ont été déployés cette année dans ce cadre.



2 - ANALYSE ET BILAN DE L'ACTION MENEES EN 2021

2.1) La relance dans les quartiers

Après des mois de crise sanitaire, l'Etat a lancé un vaste plan de relance dont les contours ont été présentés à l'occasion du Comité interministériel pour la ville qui s'est tenu le 29 Janvier 2021. Le Premier ministre s'est engagé à ce que 1% du plan de relance, soit un milliard d'euros, bénéficie de manière concrète aux quartiers prioritaires de la politique de la ville et aux habitants de ces territoires. Il constitue une opportunité inédite pour investir dans le potentiel de ces quartiers, tant sur le plan humain qu'urbain.

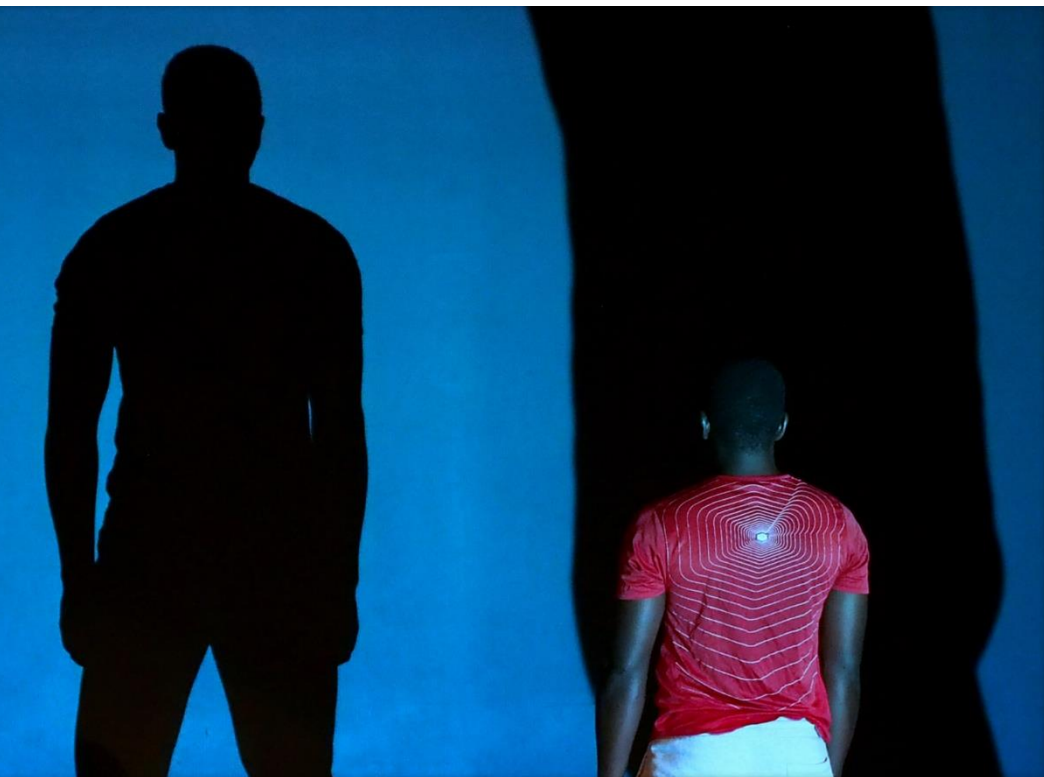
A travers ce plan de relance, le Gouvernement porte 3 ambitions pour les quartiers prioritaires : l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes, l'amélioration du cadre de vie et l'attractivité des territoires, le renforcement de la cohésion sociale.

Le GIP, dans la proximité qu'il entretient avec les partenaires de la politique de la ville, a joué un rôle majeur dans le positionnement des porteurs de projets sur des appels à projets/appels à manifestation d'intérêt relatifs au plan de relance.

Ceci s'est d'ailleurs traduit, en lien étroit avec les services de l'Etat et la Déléguée du Préfet, par des relais de communication, un appui aux dépôts de demandes, une coordination de porteurs de projets, un soutien à l'ingénierie.

Ce plan de relance est venu conforter la Stratégie Locale des partenaires du GIP (CATLP, CD 65, Etat, CAF) développé en 2020 visant à accompagner les associations de la politique de la ville pour ce qu'elles font (développement de projets innovants en période de crise) mais aussi pour ce qu'elles sont (aide structurelle dans un contexte de baisse d'activités).

En 2021, le Fonds de soutien a été reconduit à l'occasion du CA du 29 janvier et a permis de soutenir une association à hauteur de 30656 euros.





Présentation du Plan de relance et des mesures spécifiques en faveur des quartiers prioritaires

Conseil territorial de la politique de la ville, Préfecture, 12 Avril et 26 Novembre 2021



Audition du GIP par Viviane Artigalas, sénatrice des Hautes-Pyrénées, rapporteur de la commission des affaires économiques au Sénat.

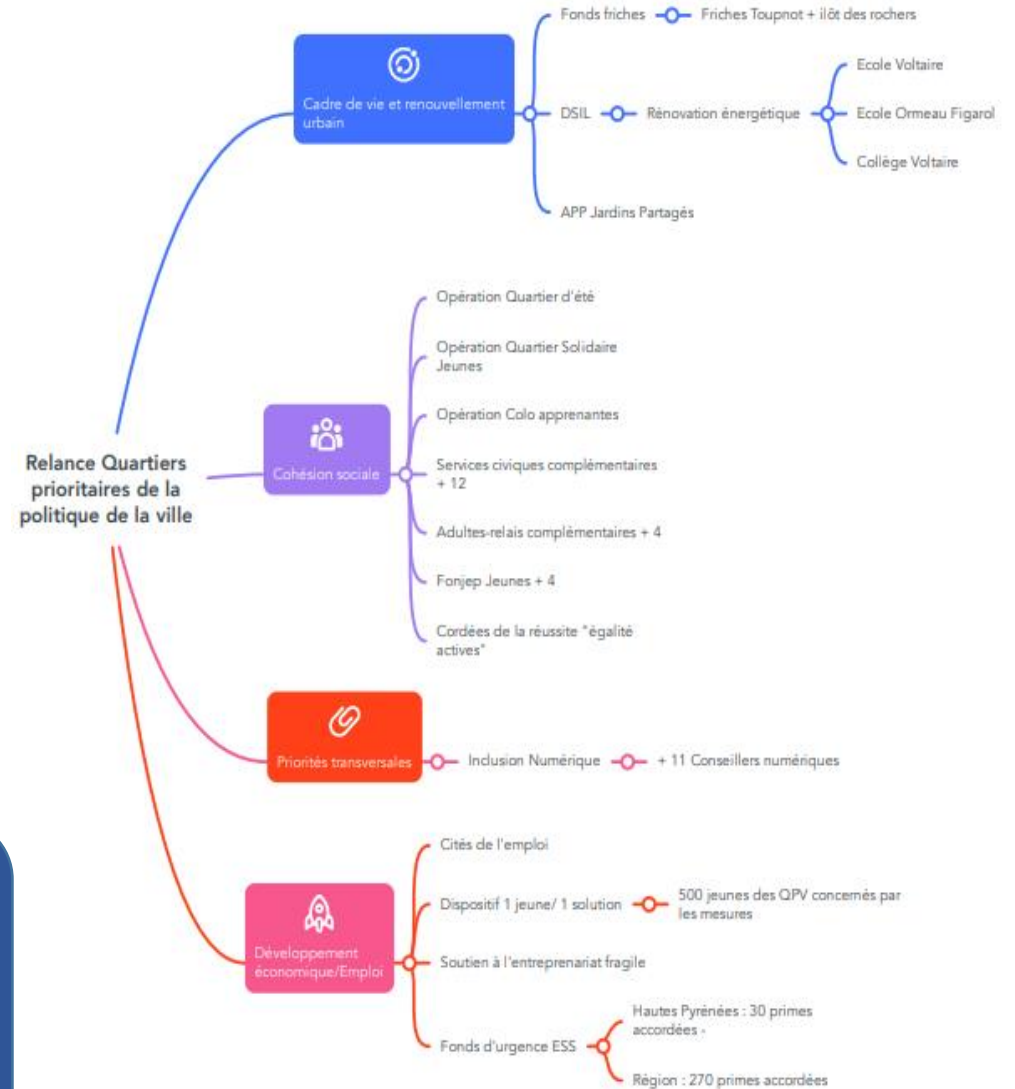
Evaluer à l'échelle des quartiers prioritaires de la politique de la ville des Hautes-Pyrénées, la contribution effective des crédits du plan de relance aux bénéficiaires des quartiers, des habitants.

Audition d'une durée de 2h en visio conférence, Octobre 2021

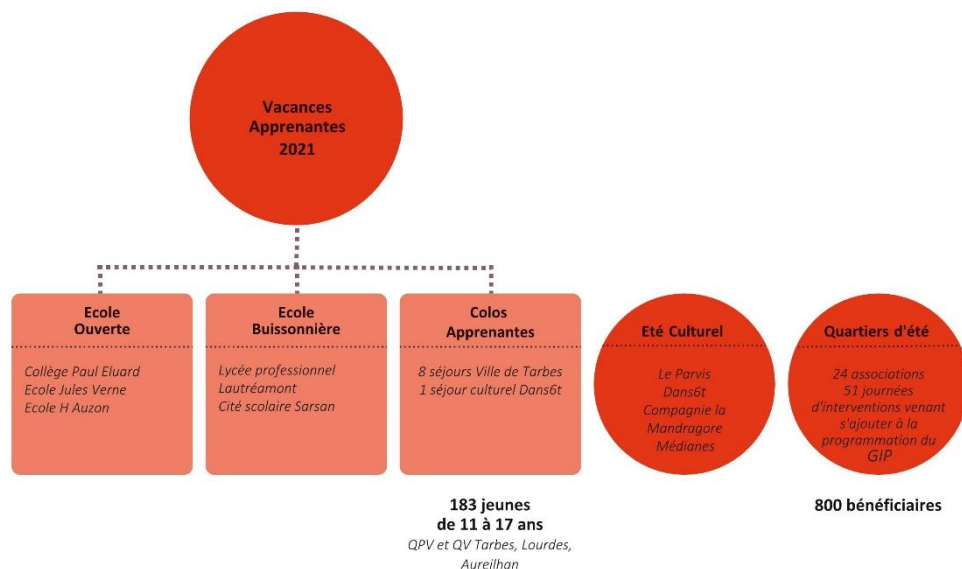
Viviane Artigalas, sénatrice des Hautes Pyrénées



« Concernant le plan de relance, les retours sont très positifs, on peut constater que le plan de relance a apporté un vrai plus pour les communes concernées permettant de financer les projets en attente ou d'en faire émerger d'autres. »



2.1.2) ZOOM sur quelques projets engagés en 2021 au titre du Plan de relance et aux bénéfices des quartiers prioritaires



Un travail partenarial essentiel à la coordination des dispositifs

La stratégie départementale liée au plan « Quartiers d'été » a été déployée de manière partenariale dans les QPV en juillet et en août, conformément à l'instruction du 31 mai 2021. Cette stratégie visait à proposer un été éducatif et ludique, avec des propositions variées et de qualité aux familles ne partant pas en vacances, à soutenir les structures associatives fragilisées par la crise et à lutter contre les incivilités en évitant le désœuvrement.

Le travail mené avec l'ensemble des partenaires a permis d'enrichir l'offre existante déployée sur les quartiers par des actions complémentaires déployées en priorité sur le mois d'août et sur les territoires qui accueillent le moins de propositions.

Le programme Quartier d'été

Le programme d'actions s'est ainsi appuyé sur 24 associations à Tarbes, Lourdes et Aureilhan. En moyenne, 50 journées d'intervention ont été proposées par quartier, de manière équilibrée entre les territoires en juillet et en août.

Le plan « Quartiers d'été », déployé en s'appuyant sur des financements spécifiques de l'Etat, a permis de proposer 51 interventions complémentaires à celles déjà programmées par le GIP.

Au total, près de 800 enfants, jeunes et familles ont bénéficié de ces actions estivales, dont le déploiement s'est appuyé sur une mobilisation rapide et coordonnée de tous les partenaires.



800 bénéficiaires



24 associations



51 interventions

Il convient d'ajouter à ce bilan les propositions portées par l'Education nationale (stage de réussite, école ouverte, école ouverte buissonnière) sur l'ensemble du département dont les QPV.

Le programme Vacances apprenantes

Ce sont cinq établissements scolaires qui se sont investis en 2021 dans les dispositifs écoles ouvertes et écoles ouvertes buissonnières.



Ecoles ouvertes
Quartiers prioritaires de la Ville

Collège Paul Eluard
Ecole Honoré Auzon (Lourdes)
Ecole Jules Verne (Tarbes)



Ecoles ouvertes buissonnières
Quartiers prioritaires de la Ville

Cité scolaire de Sarsan (Lourdes)
Lycée professionnel Lautréamont

Par ailleurs, le déploiement des colos apprenantes s'est principalement organisé autour de 8 séjours labellisés par la ville de Tarbes et d'un projet de séjour culturel porté par Dans6T. Des jeunes sont également partis en séjours sportifs à la base d'eaux vives de Saint-Pé-de Bigorre (HPSN). Ainsi 183 jeunes âgés de 11 à 17 ans, dont 92 filles, habitant les QPV ou QV de Tarbes, Lourdes et Aureilhan ont pu en bénéficier, grâce au travail de partenariat et d'orientation mis en place avec les villes et le Conseil départemental. Les retours sont extrêmement positifs que ce soit sur les séjours à l'océan ou à la montagne.



183 jeunes de 11 à 17 ans



8 séjours labellisés

Le dispositif Eté Culturel

Par ailleurs, la DRAC dans le cadre de « L'été culturel » a soutenu les acteurs culturels des Hautes-Pyrénées, avec une attention particulière portée afin que les actions proposées puissent toucher à la fois des publics issus des QPV (Passing, Dans6T et la Médiannes) ainsi que des publics issus des ZRR.



266 bénéficiaires



20 journées réalisées



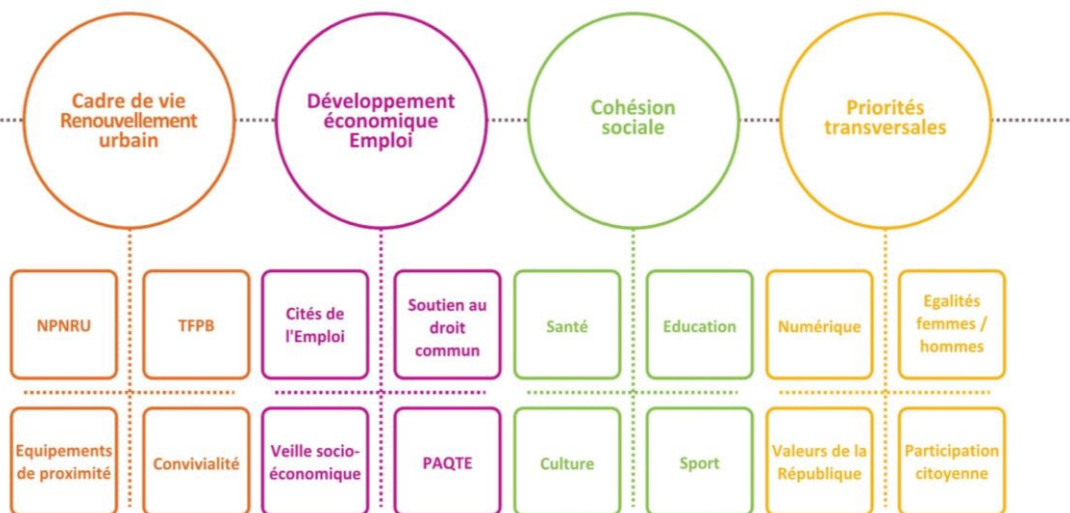
3 associations accompagnées



2.1.3) Une présence de proximité pour assurer une veille sociale

LAUBADERE		MOUYSET	
 <p>Jean Padroni PIC Repérage Truck des jeunes</p>	 <p>Hary Williamson Médiatrice Emploi et Numérique Adulte Relais</p>	 <p>Hary Williamson Médiatrice Emploi et Numérique Adulte Relais</p>	 <p>Marie-José Castillo Chargée de la Maison de quartier</p>
 <p>Maïder Lagarde Médiatrice sociale</p>	 <p>Julie Besnard / Aurélie Molac Educatrices de rue</p>	 <p>Aurélie Molac Educatrices de rue</p>	 <p>Hakim Meliani Coordinateur administratif PRE</p>
 <p>Lucy Cabannes Médiatrice sociale éducative - PRE Adulte Relais</p>	 <p>Estelle Richard Chargée de développement Social Local</p>	 <p>Audrey Henry Chargée de développement Social Local</p>	 <p>Odile Alonso Médiatrice sociale Adulte Relais</p>
 <p>Julie Commenge Médiatrice d'accès au numérique pédagogique Adulte Relais</p>	 <p>Sylvie Bénesty Assistante sociale</p>	 <p>Nathalie Gaydier Assistante sociale</p>	 <p>Stéphanie Rasquin Médiatrice sociale Adulte Relais</p>
 <p>Stéphanie Rasquin Médiatrice sociale Adulte Relais</p>	 <p>Marion Arette Médiatrice en santé</p>	 <p>Marion Arette Médiatrice en santé</p>	 <p>Julie Commenge Médiatrice d'accès au numérique pédagogique Adulte Relais</p>
 <p>Daniel Anère Médiateur d'accès au numérique Adulte Relais</p>			 <p>Jean Padroni PIC Repérage Truck des jeunes</p>
SOLAZUR		ORMEAU BEL AIR	
 <p>Laurie Laporte Educatrice spécialisée</p>	 <p>Claire Grand Assistante sociale</p>	 <p>Hervé Couchou Educatrice spécialisée</p>	 <p>Marion Arette Médiatrice en santé</p>
 <p>Brigitte Ianez Médiatrice sociale</p>	 <p>Hary Williamson Médiatrice Emploi et Numérique Adulte Relais</p>	 <p>Hary Williamson Médiatrice Emploi et Numérique Adulte Relais</p>	 <p>Magot Pinotie / Justine Laurensson Médiatrice sociale Adulte Relais</p>
 <p>Rachid Arbaoui Coordinateur pédagogique PRE</p>	 <p>Céline Leroux Assistante sociale EPIC</p>	 <p>Aurélie Molac Educatrices de rue</p>	 <p>Alexandra Carsoule Médiatrice sociale PRE</p>
 <p>Stéphanie Rasquin Médiatrice sociale Adulte Relais</p>	 <p>Marion Arette Médiatrice en santé</p>	 <p>Audrey Henry Chargée de développement Social Local</p>	 <p>Aurélien Larrieu Médiateur social Adulte Relais</p>
 <p>Daniel Anère Médiateur d'accès au numérique Adulte Relais</p>	 <p>Jean Padroni PIC Repérage Truck des jeunes</p>	 <p>Nathalie Gaydier Assistante sociale</p>	 <p>Daniel Anère Médiateur d'accès au numérique Adulte Relais</p>
		 <p>Jean Padroni PIC Repérage Truck des jeunes</p>	 <p>Stéphanie Rasquin Médiatrice sociale Adulte Relais</p>
			 <p>Julie Commenge Médiatrice d'accès au numérique pédagogique Adulte Relais</p>

2.2.1) Cadre de vie et renouvellement urbain



NPNRU

L'année 2021 a été la consécration de la convention NPNRU

Le **Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain (NPNRU)** a été lancé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Il vise à transformer les quartiers en difficulté pour les rendre attractifs et améliorer la vie au quotidien.

Localement, le NPNRU est piloté par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées. A Tarbes, c'est le quartier Bel-Air qui a été retenu.



Des habitants acteurs du renouvellement urbain

La convention a été signée après un long travail partenarial mené avec les institutions et le conseil citoyen de Bel-Air.



La convention NPNRU qu'ezaco ?

- Elle rassemble les éléments du projet
- Elle répertorie les opérations programmées sur chaque quartier
- Elle précise les engagements financiers de l'ensemble des partenaires
- Elle définit les modalités d'association des habitants
- Elle détermine le mode de gouvernance, de suivi et d'évaluation

Mieux intégrer le quartier dans le centre-ville

Le projet d'aménagement du quartier Bel Air à Tarbes est un projet urbain et architectural d'ensemble qui porte une ambition de désenclavement, de changement d'image et de renouveau architectural porteur d'une ouverture vers le centre-ville. Il va contribuer à créer une continuité urbaine avec le centre-ville par des aménagements qui porteront sur la création de liaisons Est/Ouest et Nord/Sud au sein du quartier.

Les accès en seront ainsi facilités, les déplacements internes améliorés et des liens fonctionnels avec le centre-ville seront créés. Les espaces publics du quartier seront repensés et requalifiés avec des aménagements paysagers ; le cadre de vie sera ainsi amélioré (parc, aire de jeux, allée Cavalière...)

164 logements démolis (bâtiments F et GH) de la SEMI

120 logements construits

64 logements réhabilités (bâtiment B)

376 logements concernés (résidentialisation de copropriétés)

Une maison du projet sera créée pour préserver un espace de rencontre et d'information auprès des habitants



De la création d'emplois réservés aux habitants des quartiers

Des chartes et des accords-cadres ont été signés au niveau national, avec une déclinaison locale. Ainsi, sur les chantiers de Bel-Air, environ 36 500 heures d'insertion soit l'équivalent de 21 emplois ETP – au travers des clauses sociales - seront exclusivement réservés aux habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, éligibles à la clause sociale.

Il s'agit principalement de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Une attention particulière sera portée sur les saisonniers (Lourdes), les femmes, les DE de plus de 50 ans et les jeunes.

Des parcours vers l'emploi qui s'appuient sur les chantiers de renouvellement urbain

Alors que le niveau national impose 5% du volume de travail réservé aux clauses sociales, localement c'est un volume de 10% qui a été préconisé.



2021 : création de la Cellule Emploi Clauses sociales ORU

Localement, c'est le Conseil départemental qui pilote le dispositif clause sociale avec une chargée de mission qui accompagne tous les acteurs concernés (donneurs d'ordre, entreprises, élus...) dans la mise en œuvre opérationnelle et l'évaluation.

Pour la mise en œuvre de la clause sociale ORU, une cellule emploi - copilotée par le Conseil départemental et le Gip Politique de la Ville - a été créée en 2021 afin de réunir les acteurs du SPE (Service Public de l'Emploi) que constituent Pôle emploi, la Mission locale et le CD65. Ces premières réunions de travail ont ainsi permis de procéder à un premier calendrier opérationnel. Le but étant de repérer en amont les publics éligibles à la clause sociale d'insertion et résidant dans les quartiers prioritaires.

Concernant le volet logement, notons la **rénovation thermique** toujours en cours sur le quartier Mouysset (**266 logements concernés**) et qui devrait se terminer en juin 2022.

TFPB

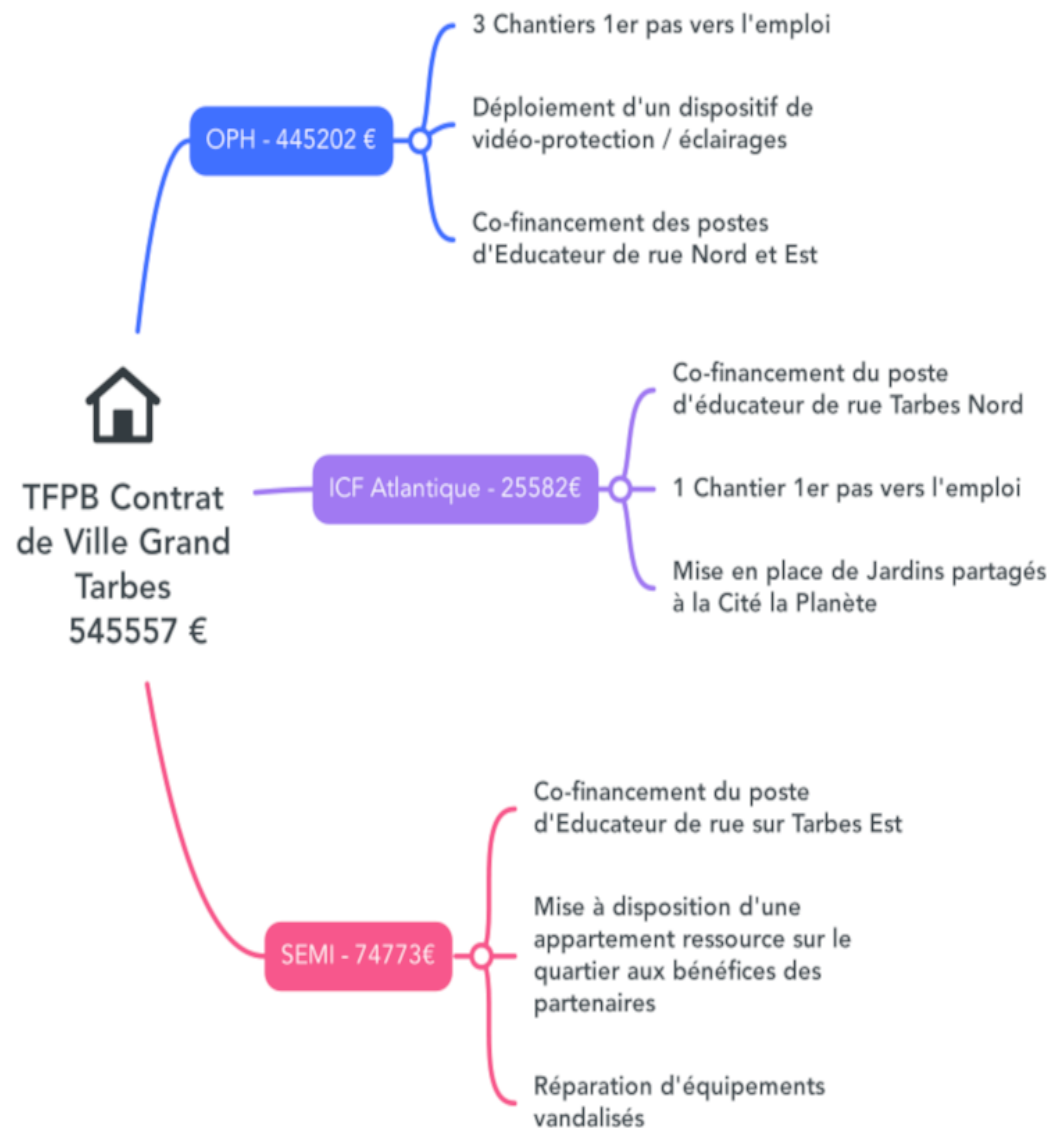
L'abattement de la TFPB : une mesure fiscale au bénéfice des quartiers

L'abattement de TFPB est une mesure fiscale d'exonération partielle des bailleurs sociaux, supportée partiellement par les collectivités locales (villes de Tarbes et de Lourdes), dans un objectif de redéploiement financier au bénéfice des quartiers.

La convention fixant des contreparties à cet abattement fiscal constitue une des annexes obligatoire aux contrats de ville. L'abattement de 30% sur la base d'imposition pour les logements situés dans les quartiers prioritaires permet aux organismes HLM de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques de ces quartiers. Il permet également de définir un programme d'actions avec les partenaires, avec des contreparties négociées.

3 bailleurs sociaux, OPH 65, SEMI et ICF Atlantique, sont concernés sur les quartiers prioritaires (QPV) de Tarbes et de Lourdes, pour un montant total d'abattement de 678 968 € (dont 133 311 € sur Lourdes et 545 657 € sur Tarbes).

La proposition des actions s'appuie sur un travail partenarial, piloté par l'Etat, avec l'appui du GIP, et associant le Conseil départemental, les villes de Tarbes et de Lourdes, et la CATLP, en lien avec les conseils citoyens.



Equipements de proximité

En 2021, des avancées significatives Concernant les équipements publics ou associatifs, éléments indispensables pour le bon déroulement des actions de proximité et de lien social



Hexagone, espace appartenant à la Mairie de Tarbes sur le quartier de Solazur et fortement utilisé par les partenaires du quartier, a fait l'objet d'une étude réalisée dans le cadre de la convention d'abattement de TFPB visant à remettre l'équipement aux normes. Sa réhabilitation sera engagée en 2022.



Dans6T, association structurante de la politique de la ville et implantée à proximité de Laubadère, a pu finaliser son projet de pôle culturel grâce à l'accompagnement financier de la Région (FEDER), de la CATLP et de la ville de Tarbes, du Conseil Départemental. Ce pôle accueillera à compter de Mai 2022 les 600 adhérents inscrits à l'école de danse, mais aussi un espace dédié à l'inclusion numérique et à l'accueil de compagnies émergentes.



Poing d'un Pacte, association très impliquée sur Tarbes et Aureilhan, au vu du développement du nombre de licenciés et dans le cadre d'un partenariat étroit avec la ville de Tarbes, bénéficiera à compter de mars 2022 d'un nouvel espace mutualisé sur le Quartier Arsenal qui constituera un pôle de sport de combats.

Ces investissements ont bénéficié de financements partenariaux divers et conséquents (Ville de Tarbes, Département, FEDER, CAF, Région Occitanie,...) et d'un appui en termes d'ingénierie en particulier par le Dispositif local d'accompagnement porté par Midi Pyrénées Actives.

2.2.2) Développement économique et Emploi

Cités de l'Emploi

Une démarche expérimentale pour soutenir l'emploi et l'insertion professionnelle dans les QPV

En 2020, le territoire a été retenu comme site expérimental pour porter les "Cités de l'emploi", démarche déployée en 2020 par le Ministère de la cohésion des territoires sur une vingtaine de territoires de la politique de la ville. En 2021, 80 territoires ont rejoint l'aventure.

Co-pilotées par la Préfecture et le GIP, en associant l'ensemble des acteurs du Service Public de L'emploi de Proximité (SPEP) et de la Politique de la Ville, les Cités de l'emploi constituent une expérimentation visant à améliorer l'accès à l'emploi et l'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV).



**Pas un dispositif "de plus",
mais une démarche innovante**



**Pour mieux coordonner
Pour renforcer les dispositifs existants
Pour inventer de nouvelles actions**

Un nouvel espace de travail collaboratif : les comités techniques de suivi

En proposant une collaboration renforcée entre tous les opérateurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, l'idée est d'être plus « efficace ». Ce nouveau collectif se réunit deux matinées par mois afin de travailler de concert sur des situations dites « complexes ».

Il se compose d'un conseiller de Pôle emploi et de Cap emploi, d'un référent pro de la Mission locale et du Conseil départemental ainsi que d'éducateurs de rue, de chargés d'emploi-insertion, d'assistants de service social et de médiateurs sociaux.

Ce nouvel espace de travail collaboratif permet de mieux appréhender certaines situations complexifiées par de nombreux freins que rencontrent les habitants des quartiers : mobilité, garde d'enfants, manque de réseaux, fracture numérique, problèmes de maîtrise de la langue, problématiques de santé ou situations sociales difficiles...

L'idée est de garantir aux résidents des quartiers prioritaires, les mêmes opportunités d'insertion, le même accès à l'information, le même accompagnement que celles proposées à l'ensemble de la population.

Le demandeur d'emploi au centre de l'attention du collectif

Identifier les parcours, les risques de décrochage et veiller à une meilleure articulation entre les différents acteurs est un des objectifs principal de l'expérimentation. Ainsi, en 2021, une cinquantaine de personnes, issues des QPV de Tarbes et de Lourdes, ont pu bénéficier d'un accompagnement « sur mesure ». Pour cela, des actions innovantes, en partant des besoins identifiés, ont été testées afin de lever certains freins.

Un déploiement d'actions progressif, qui part des besoins des personnes

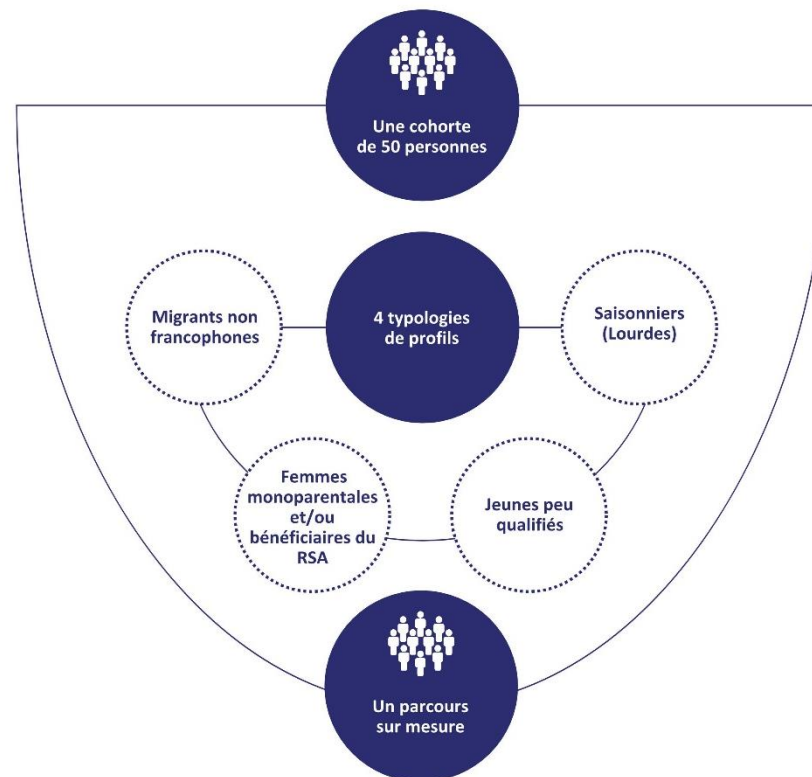


64 situations

examinées en Comité technique de suivi

42 participants

aux actions innovantes



Actions innovantes

- Le recours à un interprète
- Action parrainage renforcée FBTP/Mission locale à destination des jeunes
- Action à destination des femmes monoparentales et/ou bénéficiaires du RSA
- Action Migrants non francophones et inclusion numérique
- Chantier « 1er Pas vers un nouvel emploi » (Lourdes), à destination d'ex saisonniers
- Action à destination de jeunes habitant les quartiers (Lourdes) : Vers un nouveau projet ?

L'ensemble des actions est co-construit en partenariat avec les acteurs locaux qui œuvrent au sein des quartiers. Ainsi, Dans6t, Les Petits Débrouillards, Poing d'1

Pacte 65, Wimoov, Atrium FJT, Cités Lab, CIDFF, la compagnie Poil au Nez constituent de véritables « ressources » locales très réactives et force de proposition ! D'autres viendront sûrement rejoindre l'aventure en 2022 !

Embarquer les entreprises du territoire et améliorer le rapprochement offre/demande d'emploi

Les Cités de l'emploi ont également pour objectif d'intégrer à la démarche le monde de l'entreprise, dont certains secteurs sont en tension. Si la Fédération du BTP et des associations de l'Economie Sociale et Solidaire sont embarquées dans l'aventure comme Entraide Services et Village Accueillant, 2022 poursuivra l'objectif de rapprocher les publics éloignés de l'emploi du monde de l'entreprise. Le Club des Hôteliers et des Restaurateurs de Lourdes a également rejoint l'expérimentation.

Soutien
au droit
commun

La mobilisation prioritaire du droit commun

La territorialisation et la mobilisation de l'offre de service des opérateurs du service public de l'emploi et des dispositifs de droit commun des politiques de l'emploi est l'enjeu premier.

Un Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) Politique de la ville, animé par l'Etat, réunit Pôle Emploi, Cap Emploi, la Mission Locale, le Département, le Conseil Régional, les villes, la CATLP et le GIP.

On peut notamment citer **la mobilisation renforcée de Pôle emploi** sur les quartiers prioritaires :

- o la mission du FSE : accompagnement renforcé sur 6 mois afin d'accompagner intensivement des habitants des quartiers, de plus de 26 ans
- o les permanences à l'EPIC sur Solazur, en partenariat avec le Conseil départemental

Veille
Socio
Économique

Des outils confortés pour aller vers les publics les plus éloignés de l'emploi, jeunes comme adultes, et les accompagner dans une reprise de parcours, en lien avec le service public de l'emploi

L'évaluation à mi-parcours des Contrats de ville a confirmé que les éducateurs de rue en charge de l'insertion socio-professionnelle des jeunes majeurs éloignés de l'emploi, tout comme la médiatrice emploi et soutien au numérique ou la cheffe de projet CitésLab de la CATLP, avaient une vraie plus-value pour toucher des publics dits « invisibles » et faciliter leur retour dans un parcours emploi ou de création d'entreprise, en lien avec le droit commun.

CitésLab a par exemple été affirmé comme l'outil pivot en matière d'amorçage de projets d'activités économiques sur l'ensemble des quartiers politique de la ville.



164 personnes accompagnées depuis sa création (parmi lesquels 53 % habitent les QPV de Tarbes, 17 % de Lourdes et 4% d'Aureilhan)
49 personnes reçues en 2021 dont 45% en devenir, 33% en activités et 22% intentionnistes.

Ce dispositif piloté par BPI France, est porté localement par la CA TLP, avec un appui financier du GIP et de la Région Occitanie.

Les ateliers de l'entrepreneuriat portés par ATRIUM FJT viennent compléter le dispositif CitésLab dans la concrétisation du projet.

Le dispositif « d'aller vers » : un véritable projet de territoire

Dans le cadre de la rénovation des Contrats de ville, réalisée en 2019, l'évaluation de l'action menée pour « aller vers » les jeunes les plus éloignés de l'emploi sur Laubadère s'est avérée très positive. Au vu de ces éléments, le Conseil d'administration du GIP a décidé d'étendre ce dispositif – en 2020 - sur l'ensemble des QPV de Tarbes, de manière complémentaire à l'action menée par la prévention spécialisée, dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance.

A cet effet, deux actions ont été déployées de manière concomitante et complémentaire :

- **le recrutement d'une éducatrice de rue en charge** de l'insertion socio-professionnelle sur le QPV de Tarbes Est: projet retenu dans le cadre de la stratégie pauvreté, il est cofinancé par les bailleurs sociaux dans le cadre de la convention d'abattement de TFPB (OPH 65, SEMI, ICF Atlantique).



45 jeunes accompagnés en 2021

- **le recrutement d'un 2ème conseiller de proximité à la Mission Locale** dans le cadre du PIC repérage visant à favoriser la détection et l'insertion des jeunes de 16 à 29 ans. Si l'action a été interrompue quelques mois en 2021, elle a pu reprendre en fin d'année. Les conseillers de proximité sillonnent ainsi chaque semaine tout le territoire rural et urbain dont les QPV, pour recevoir les jeunes dans le camion aménagé en bureau mobile. Le Truck, c'est aussi tout un travail de collaboration avec les acteurs de terrain présents sur les quartiers.

Des actions pour permettre une remobilisation et une mise en action concrète des personnes

Les chantiers « premiers pas vers l'emploi » permettent à des jeunes ou des adultes très éloignés de l'emploi de vivre une première expérience salariée en effectuant des missions simples de réhabilitation sur du collectif de bailleurs sociaux



(via l'Association Intermédiaire (AI) Entraides Services). Tous les chantiers prévus ont été réalisés.

Trois commanditaires se sont engagés en 2021 : l'OPH 65 (4 chantiers), la CATLP (un chantier environnement, cofinancé par le FIPD) et la ville de Lourdes (un chantier Embellissement/Espaces verts cofinancé par les Cités de l'emploi). Les éducateurs de proximité (PRE, GIP, ville de Lourdes) assurent l'accompagnement éducatif des jeunes pendant les chantiers. Par ailleurs, Villages accueillants a assuré l'encadrement technique sur les chantiers de l'OPH, amenant une plus-value importante.

Le bilan commun fait apparaître que cet outil est vecteur de citoyenneté, facilite l'ancrage des éducateurs sur le quartier et permet la découverte du territoire par les participants. Par ailleurs, la possibilité de tester les savoirs être d'une personne permet ensuite de le positionner sur une formation ou un emploi.



Au total, depuis 2016, 36 chantiers ont été réalisés, avec 160 participants

La **Plateforme des services d'intégration professionnelle**, portée par **ATRIUM FJT**, mise en place en 2020 a pour objectif de permettre à 150 personnes (sur les trois années du projet), bénéficiaires de la protection internationale, d'intégrer un parcours d'insertion accompagné. Ce projet a été retenu par la Banque des territoires, dans le cadre d'un appel à projet national, et est cofinancé par le Conseil régional et le GIP.



49 personnes depuis la création majoritairement résidant en QPV
37 parcours terminés fin 2021 dont 27 avec une sortie en emploi ou en formation

Le renforcement des moyens dédiés à la mobilité



Les habitants des QPV rencontrent différentes difficultés pour obtenir leur permis de conduire. Le GIP soutient depuis plusieurs années l'auto-école sociale portée par MOB 65, en complément du Conseil départemental, afin de permettre à des publics rencontrant différentes difficultés pour passer leur permis de conduire.

De manière complémentaire, WIMOOV a déployé, sur 2020 et 2021, un soutien au permis, grâce à un financement exceptionnel de l'Etat dans le cadre de l'AMI tremplin, complété par le GIP PV et la Région. Sur ces deux années, l'objectif était de permettre à 50 personnes habitant les quartiers prioritaires ou quartiers de veille d'obtenir le permis d'ici fin 2021.



Au 31/12/2021, les résultats se sont avérés mitigés avec un objectif atteint à seulement 16% (à 46% en additionnant permis et codes obtenus). Suite aux différentes contraintes sanitaires, l'action a pu continuer sur le 1er trimestre 2022 afin de permettre de finaliser 53 parcours en cours et atteindre les objectifs fixés.

PaQte

Une collaboration renforcée avec les entreprises nationale et locales à travers l'initiative « la France une chance, les entreprises s'engagent » et les dispositifs « Plan 10 000 entreprises et PaQte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises »

Le PAQTE vient prendre la suite de la charte « Entreprises et quartiers », comme outil de mobilisation du partenariat entre les entreprises et les acteurs de l'emploi sur les QPV : 32 entreprises sont actuellement engagées. Initié par le ministère de la Ville, il constitue une approche originale de collaboration entre le monde économique et les acteurs de la politique de la ville. Il vise à accroître l'implication des entreprises dans le développement économique et social des quartiers prioritaires, en favorisant la mise en œuvre d'actions qui participent à lever les freins à l'emploi et l'insertion des habitants. La co-animation et le suivi des engagements ont été confiés à l'association Face Pays de l'Adour, nouvellement dénommée Territoires Solidaires.

2.2.3) Cohésion sociale

La cohésion sociale est un champ sur lequel la politique de la ville intervient fortement depuis de nombreuses années. De nouvelles orientations ont été confortées dans le cadre du PERR 2019 / 2022 : l'inclusion numérique, la santé et la parentalité.

Santé

Un soutien conforté aux actions menées en matière de santé dans le cadre de la rénovation des CDV

Dans le cadre de la rénovation des Contrats de ville, la thématique de la santé a été plus spécifiquement investie en 2021. Le travail mené en concertation avec les institutions, les associations et les habitants, fait ressortir des **besoins renforcés en matière de démographie médicale et d'éducation à la santé.**

La médiation santé menée par la CPAM s'est poursuivie en 2021 dans les quartiers politiques de la ville de Tarbes et de Lourdes.

La médiation en santé est la co-construction d'une relation entre un public et des acteurs en santé pour favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la prévention. C'est un rôle de passeur, de faiseur de liens. Le médiateur travaille dans une relation de grande proximité avec les personnes pour les mettre en confiance, les orienter et les accompagner ; dans un souci de confidentialité, de neutralité et en visant l'autonomie des personnes et des structures de santé. Son rôle est de mieux comprendre les freins et de trouver des leviers pour l'accès aux soins et aux droits.



785 personnes accompagnées
depuis **septembre 2020**

Dans le cadre des actions d'aller-vers mises en place vers les Publics Politique de la Ville et Cœur de ville



288 personnes
à des **actions collectives**

Ateliers prévention cancer du sein, nutrition, découverte de la sécurité sociale...

En fin d'année 2021, un diagnostic sur les besoins de santé des habitants a été réalisé par quartier, les résultats analysés vont permettre de décliner des actions collectives par quartier pour proposer des actions de prévention adaptées à leurs besoins.

Education

Un volet éducatif réaffirmé : des actions pour accompagner les élèves dans leur parcours, en complément de l'Education nationale

Un dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité primaire et collège déployé sur l'ensemble des quartiers prioritaires de Tarbes et d'Aureilhan

Le CLAS, dispositif national piloté par la CAF, est activé sur l'ensemble des territoires de la politique de la ville. Il vient en complément de la mesure « devoirs faits » et de l'aide personnalisée proposée par l'Education nationale. Il prend appui sur trois axes :

- l'accompagnement à la scolarité pour l'élève ;
- l'accompagnement des parents dans leurs relations avec l'école et le devenir parent d'élève ;
- l'ouverture culturelle.



Pour l'année scolaire 2020-2021, **plus de 315 enfants et jeunes des quartiers PV ont été accompagnés par les acteurs du CLAS ainsi que leurs familles**. Ils ont joué un rôle essentiel durant le premier confinement (maintien du lien avec les familles et les écoles, copies des cours,...) et plus largement durant cette période de crise.

Au vu de cet élément, il a été proposé par l'Etat, après concertation des partenaires de la politique de la ville, de conforter les CLAS par l'attribution de postes adultes-relais complémentaires :

- Un à l'association Portes ouvertes pour intervenir en particulier sur le quartier Ormeau Bel Air ;
- Un à l'association Coup de Pouce pour intervenir sur Solazur / Debussy ;
- Un sur Lourdes à la ville de Lourdes pour intervenir sur Ophite / Lannedarré.

Pour mémoire, chaque quartier prioritaire tarbais dispose d'un CLAS :

Laubadère : CLAS à destination des collégiens porté par la mairie de Tarbes (Point Jeunes) avec un lien étroit avec le collège Paul Eluard ;

Solazur : CLAS à destination des primaires porté par Coup de Pouce et des collégiens porté par l'AFEV. Les orientations sont notamment effectuées par l'école Henri IV et le collège Pyrénées ;

Mouysset : CLAS porté par l'association Portes Ouvertes à destination des primaires, collégiens et lycéens au cœur du quartier, en lien avec l'école Jean Macé ;

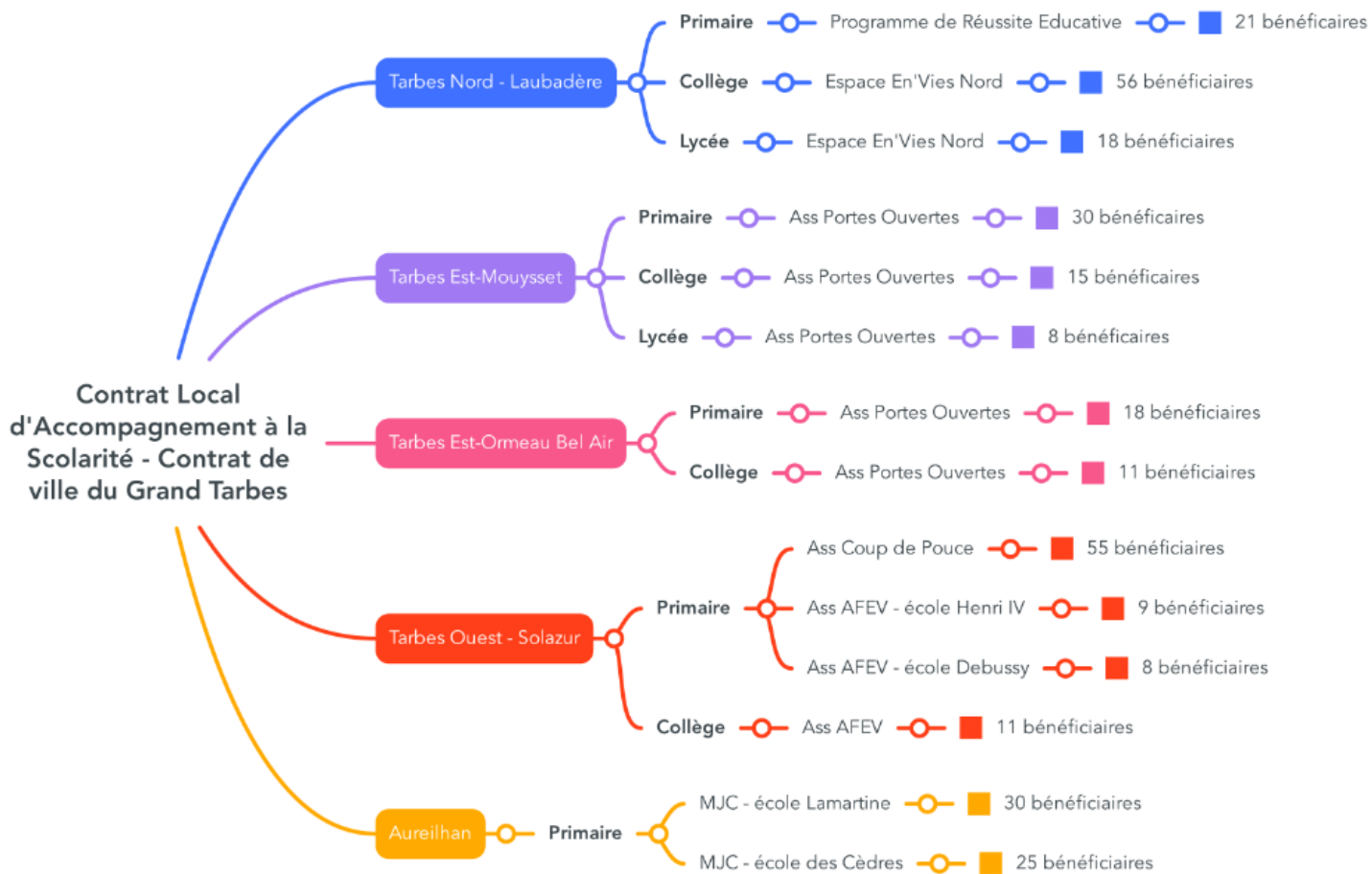
Ormeau Bel Air : CLAS porté également par l'association Portes Ouvertes à destination des primaires des écoles Voltaire et Ormeau Figarol et des collégiens des collèges Voltaire et Desaix.

Sur le quartier des **Cèdres**, le CLAS est porté par la MJC Aureilhan. Pour l'année scolaire 2020-2021, 55 élèves ont pu bénéficier hebdomadairement de cet accompagnement.



Nouveauté 2021 :

A noter en 2021, le lancement du CLAS primaire sur Laubadère, qui a été souhaité par les habitants dans le cadre de l'instance de Conseil Citoyen, le PRE et les écoles du quartier. Le PRE porte désormais officiellement le CLAS qui est effectif depuis le mois d'octobre 2021



Le Programme de Réussite éducative (PRE), adossé à la politique de la ville

Qu'est-ce que le PRE ?

Le Projet de Réussite Éducative (PRE) est intégré au Projet Éducatif Local (PEL), C'est également un axe majeur du contrat de la Politique de la ville sur son volet éducation. Sa gestion administrative et financière est confiée à la Caisse des Écoles (établissement public communal) qui a modifié ses statuts en 2005 pour intégrer le dispositif à ses missions.

C'est un programme de proximité qui se veut agir au plus près des enfants, des jeunes, AVEC leurs parents. La démarche d'accompagnement personnalisé allié à une prise en charge globale des situations, permet d'établir des diagnostics précis et partagés sur les populations les plus en fragilité. De plus, en basant notre action sur un partenariat dynamique et élargi, le P.R.E permet d'avoir une vision globale de l'ensemble des ressources éducatives mobilisables sur son territoire d'intervention.

Les objectifs :

- **Maintenir la continuité de la scolarité à distance** : élèves accompagnés par le PRE et hors PRE résidant sur un QPV ;
- **Renforcer le soutien scolaire dès la reprise de l'école** ;
- **Participer aux initiatives collectives** pour :
 - o Réduire la fracture numérique ;
 - o Faciliter le départ en vacances, en mobilisant notamment les dispositifs " Quartiers d'été et les colos apprenantes" ;
 - o Travailler les compétences sociales, notamment avec les plus petits, que le temps du confinement a mis à mal ;
- **Soutenir la fonction parentale.**

Un élargissement des publics

Le PRE s'adresse initialement aux enfants de 2/16 ans, depuis 1er juillet 2016 la ville a étendu le dispositif à la tranche d'âge des 16/18 ans afin d'assurer une continuité éducative de la petite enfance à la majorité, avec un poste de médiateur sous dispositif adulte-relais. L'intervention du PRE se situe dans

une logique de coéducation, pour agir "AVEC" les parents, les enfants, les jeunes sur une démarche de développement du pouvoir d'agir.



219 familles

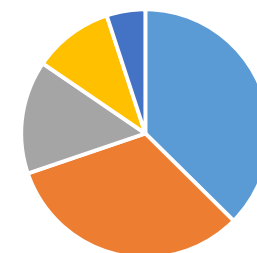


38 jeunes de 17/18 ans en décrochage scolaire et/ou social



313 accompagnements personnalisés

Localisation des suivis du PRE en 2021



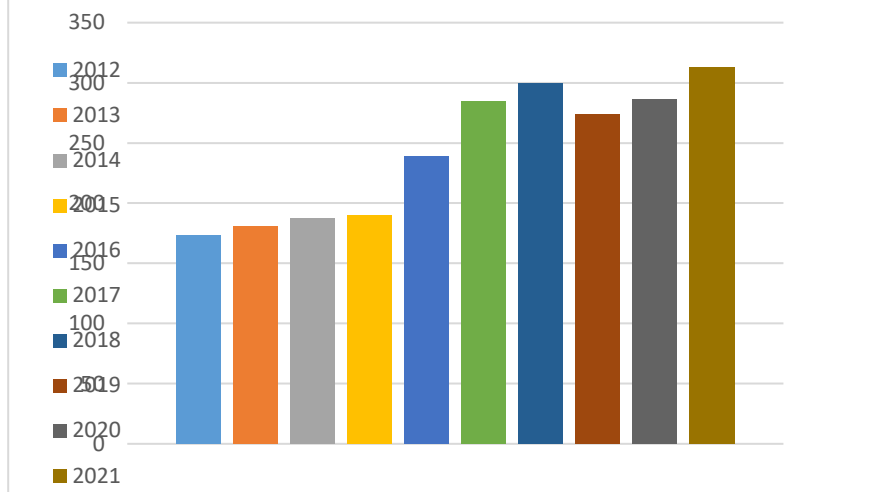
■ Laubadère ■ Solazur ■ Mouysset
■ Ormeau Bel Air ■ Autre quartier

Âge des enfants suivis par le PRE en 2021



■ 2/5 ans ■ 6/10 ans ■ 11/16 ans ■ 17/18 ans

Evolution du nombre des suivis du PRE



Une expérimentation dans le parcours individualisé : Fabrique d'avenir

“ Fabrique d’avenir ” est un levier éducatif pour le PRE qui s’inscrit dans le projet de parcours personnalisé validé par le jeune, sa famille et l’institution. Il a pour but d’encourager ou de valoriser les efforts du jeune tout au long de sa scolarité. Il permet aussi dans d’autres cas de figure de remobiliser un jeune en perte de repères, de motivation.

Outil complémentaire de dialogue et de développement du lien social à l’échelle du territoire.

Les missions de quelques jours ou de quelques heures sont ainsi l’occasion de participer à l’amélioration du cadre de vie des écoles ou des espaces de loisirs. La contrepartie est calculée par un montant forfaitaire à définir en fonction de la taille du chantier et du temps passé à sa réalisation.

La compensation vient cofinancer un projet individuel qui participe à la réalisation des objectifs du parcours de réussite de chaque participant (BSR, permis de conduire, BAFA, passeport culture, sports, loisirs ...)

Tout au long des ateliers, les jeunes sont encadrés par un agent technique du service éducation et la médiatrice socioéducative du PRE.



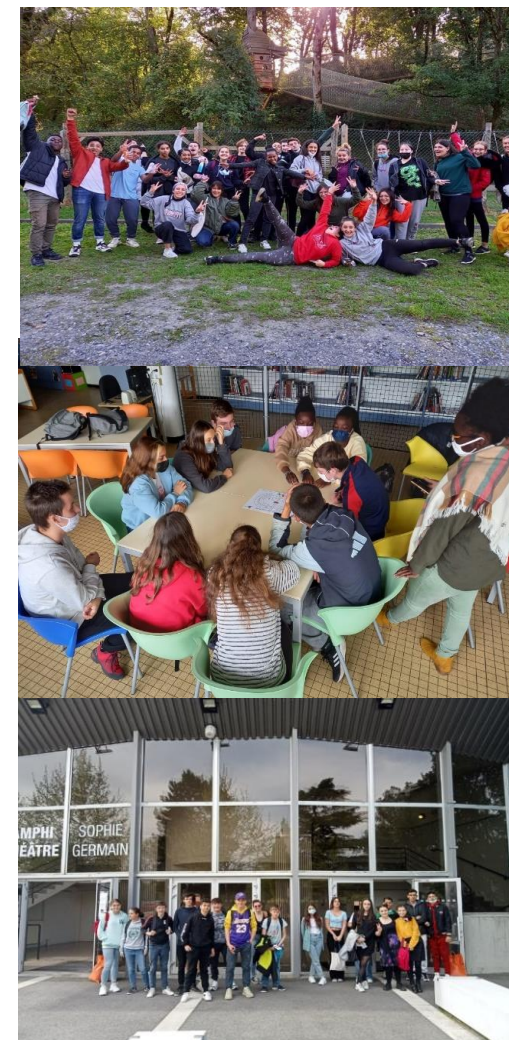
L’orientation positive des jeunes

Agir en amont pour favoriser une insertion socio-professionnelle des jeunes avait été identifié comme un objectif important du Contrat de ville, objectif se situant à la croisée du volet Education et du volet Emploi. C’est également un axe prioritaire du PAQTE.

Le dispositif interministériel et partenarial porté par les ministères de l’Education nationale, de la Jeunesse et des sports, de l’Enseignement supérieur et de la recherche et de la Politique de la Ville, les Cordées de la réussite constituent le cadre de référence national pour la mise en œuvre d’actions visant à accroître les opportunités de parcours des collégiens et des lycéens qui peuvent être “empêchés” du fait de leur origine sociale et/ou territoriale, à envisager des études post-bac.

L’objectif est de lever les obstacles psychologiques, sociaux, culturels qui peuvent freiner ces jeunes dans la construction de projets qui leur correspondent. Plusieurs Cordées interviennent dans les Hautes-Pyrénées dont Egalité active/Université Toulouse 3 - Paul Sabatier (UT3) par une présence effective sur le territoire.

Le partenariat mis en place avec les établissements scolaires et les acteurs de terrain permet un meilleur ciblage des élèves des QPV : l’objectif de 50% de jeunes des QPV concernés est atteint comme l’an passé.



Culture

La convention triennale « Culture et politique de la ville dans les Hautes-Pyrénées », signée entre la DRAC, le GIP et les collectivités locales pour la période 2018/2020, prolongée par avenant jusqu'à fin 2022.

Cette convention triennale et sa prolongation marque la volonté de renforcer les actions et le partenariat sur ce champ.

Sa mise en œuvre a permis de faire converger la stratégie et des moyens financiers au sein d'un appel à projet commun culture et politique de la ville. La DRAC délègue au GIP ses crédits d'intervention dans ce cadre-là, de manière complètement atypique en France.

Cette convergence de moyens a apporté une vraie plus-value depuis 2018 sur les QPV : 30 projets différents avec une forte dimension artistique ont été soutenus sur quatre ans, avec un soutien financier de la DRAC de 231 000 €.

7 ont été menés avec des établissements scolaires, en particulier les deux résidences de territoire, soit environ 200 enfants participant à des projets chaque année au sein des établissements scolaires.



200 enfants concernés en milieu scolaire



231000 euros de crédits DRAC délégués depuis 2018



4 résidences de territoires



30 projets différents



Sport

Un territoire impliqué pour la pratique sportive



En matière d'accès aux sports, **la ville de Tarbes est particulièrement impliquée à travers le projet européen CapasCités** qui permet de développer des ateliers de pratique sportive dans tous les QPV et s'accompagne d'un travail de recherche mené en partenariat avec l'Université. L'ouverture de la Maison sport santé en 2021 permet désormais d'ancrer ce travail dans la durée.

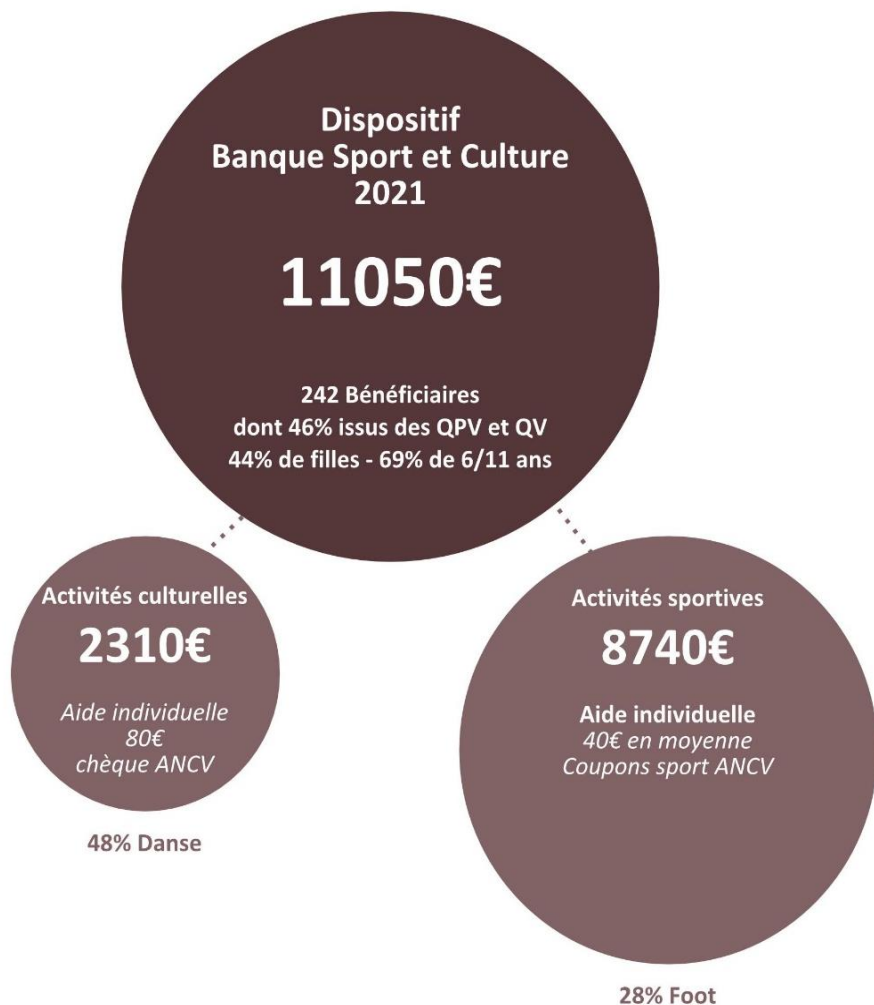
La CATLP a pris part, dans le domaine du sport, aux objectifs du Contrat de Ville en proposant dans un des QPV un stage « Sauve Nage » permettant aux plus jeunes enfants de se sauver d'une éventuelle noyade. Cette action sera développée sur le contenu et sur d'autres territoires les prochaines années.

D'autres acteurs sportifs s'investissent sur les QPV à l'image :

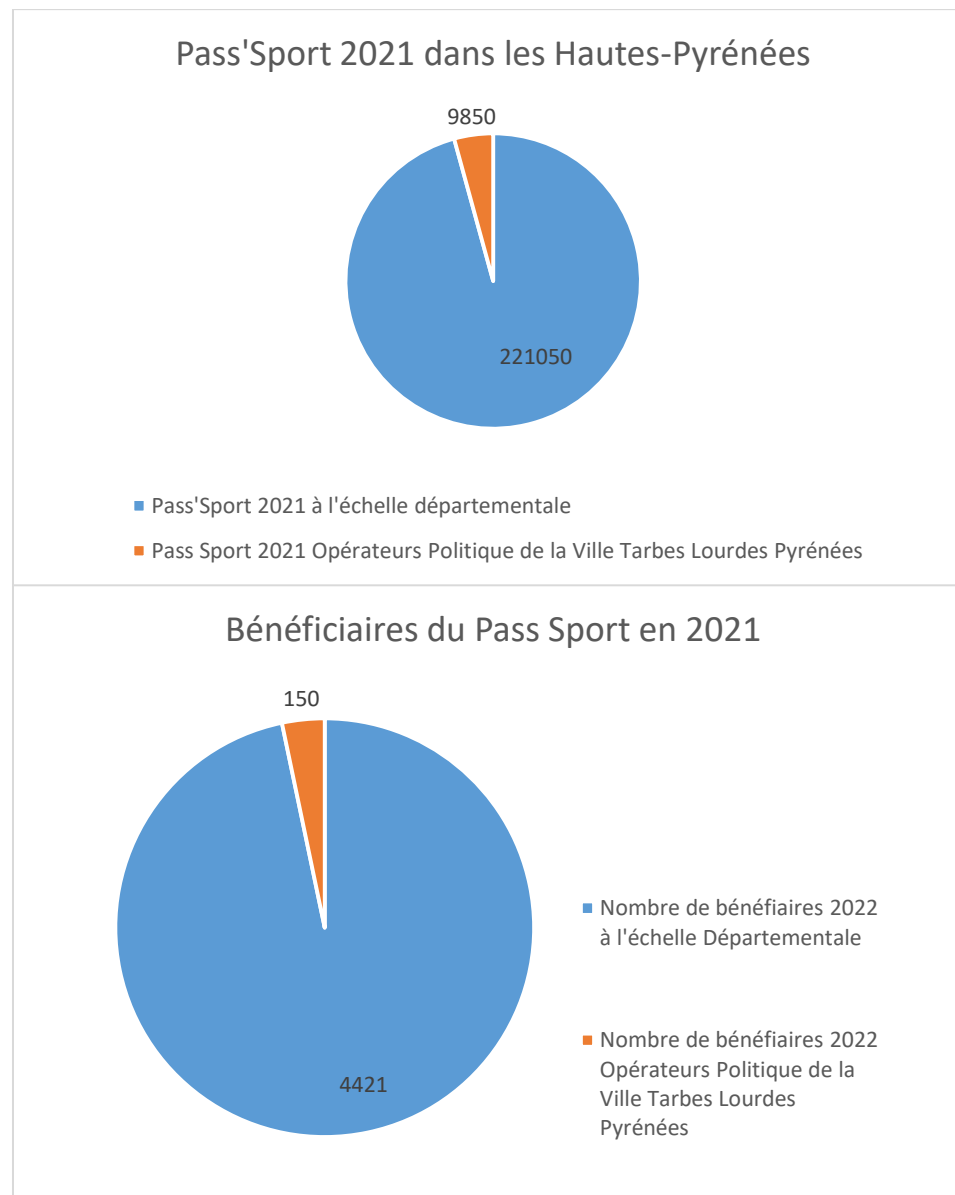
- d'UST Nouvelle Vague qui bénéficie depuis peu de nouveaux équipements sur le quartier de Laubadère et qui vient d'accueillir un nouvel éducateur sportif, Frédéric Varela ;
- du Comité départemental du jeu d'échecs qui intervient désormais sur plusieurs quartiers, en lien avec les CLAS ;
- de Poing d'1 Pacte, qui s'est structuré avec l'appui des partenaires et bénéficie d'un poste de médiateur sportif sous dispositif adulte relais depuis 2019 : il utilise la boîte éducative comme support de médiation et de lien avec les publics et développe des projets innovants (« chess boxing », boxing tour dans les quartiers,...) ;
- du Stadoceste Canoë Kayak Tarbais, qui propose des actions partenariales liant environnement et sport avec l'APS,...
- de l'opération « La roue tourne » de l'Office Départemental des Sports qui visent à favoriser l'autonomie des personnes, à rompre l'isolement en leur apprenant à faire du vélo,...

La Banque Sport et Culture en 2021

Le guichet unique d'aides à la pratique sportive, mis en place depuis plusieurs années entre la ville de Tarbes, la DDCSPP et le GIP, se poursuit.



Pass'sport – Nouveau dispositif pour favoriser la pratique sportive



2.2.4) Priorités transversales

Participation
citoyenne

Malgré les contraintes liées à la crise sanitaire, la participation reste active en 2021

Ormeau Bel Air

Fait marquants en 2021

Signature de la convention NPNRU

Mobilisation des acteurs du Conseil Citoyen sur l'Appel à Projet Jardins partagés, dans le cadre de France Relance



La parole aux habitants membres du CC

« Respecter le strict périmètre du QPV pour favoriser l'expression citoyenne de toutes les composantes de ce quartier, conformément aux recommandations de l'ANCT. »

Catherine Aguillon

« Le fait marquant pour moi : la visite de la Ministre du logement et la signature de la convention NPNRU. »

Michel Aguillon

Mouysset

Fait marquants en 2021

Lancement d'un atelier couture par les habitantes du Conseil Citoyen, dans la continuité du travail engagé lors de la résidence de territoire de Flore de Maillard portée par l'association Médianes sur le quartier.



La parole aux habitants membres du CC

« Un conseil citoyen regroupe les habitants d'un quartier, les associations qui y proposent des actions, et les représentants de l'Etat. Il a lieu une fois par mois pour parler des projets qui peuvent être réalisés dans le quartier, en partant des besoins exprimés par les habitants, de leurs propositions et de celles des associations. »

Mounia Zidane - Membre du CC Habitante de Mouysset

Solazur

Fait marquants en 2021

Préparation de la Fête des Lumières



Laubadère

Fait marquants en 2021

Travail préalable à la création du CLAS Primaire (porté par le PRE, qui a démarré en septembre 2021)



Valeurs de la République

Un plan national pour favoriser le dialogue avec les populations et répondre aux sollicitations et besoins des professionnels et des bénévoles



Initié par l'ANCT, ce plan national a pour objectif d'adresser aux publics un discours clair et univoque sur les valeurs de la République et de la laïcité. Il a pour finalité de répondre aux besoins et aux sollicitations des professionnels et des bénévoles et de leur apporter un appui et un soutien dans le cadre de leurs activités quotidiennes, fondés sur le droit en matière de respect des principes de laïcité et dans une logique de dialogue avec les populations.

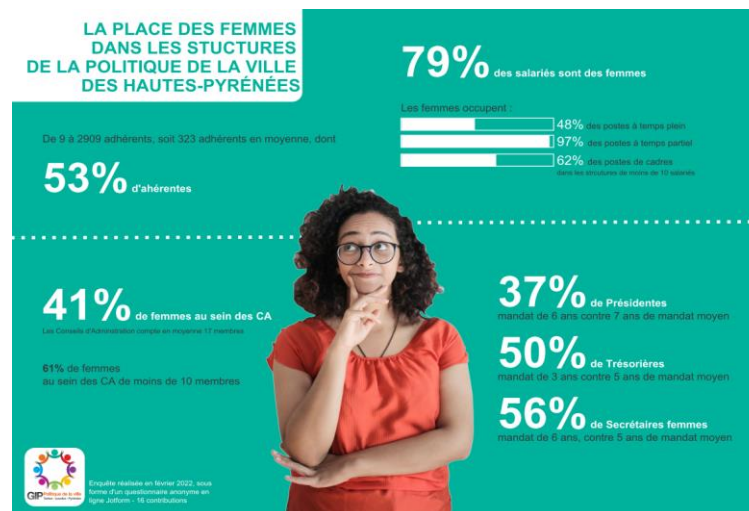
Le déploiement de ce plan en 2020 s'est appuyé sur des formateurs « de niveau 2 », appartenant à diverses institutions volontaires. La sensibilisation de 20 membres volontaires des 6 conseils citoyens a été réalisée en 2021.



20 conseillers citoyens sensibilisés

Egalité Femmes /Hommes

Une enquête sur la place des femmes dans les structures de la Politique de la Ville



Numérique

L'inclusion numérique,
une nouvelle priorité du Contrat de ville

La stratégie nationale pour un numérique inclusif, annoncée le 18 septembre 2018 et pilotée par la Société numérique de l'Agence du numérique, part du constat d'une « accélération de la dématérialisation des services publics et du retard des Français en matière de compétences numériques ». **Elle prévoit d'accompagner vers l'autonomie les personnes en difficulté en appuyant la structuration des filières de médiation, d'outiller les aidants et de soutenir le déploiement d'actions locales efficaces et cohérentes par les collectivités territoriales.**

L'ensemble des partenaires associés à la rénovation des Contrats de ville, membres des conseils citoyens, associations, institutions, a constaté de manière unanime et avec une certaine inquiétude, que même si l'accès à l'informatique est un outil offrant de nombreux potentiels, cela représente un frein croissant dans l'accès aux droits et participe au renoncement aux droits des personnes les plus fragiles. Plusieurs initiatives d'actions d'accompagnement au numérique se sont mises en place depuis 2015 sur les QPV, qu'il convient désormais de structurer, de sécuriser et d'articuler avec le droit commun et les actions existantes menées par les partenaires.

Dans cette optique en 2021, une action forte a été engagée :

- **Pour mailler le territoire** : six postes de conseillers numériques irriguent les QPV, CCAS Tarbes, Mairie de Lourdes, associations Dans6T, RAS Melting potes (café solidaire) + deux postes de médiateurs en convention adultes-relais (engagés en 2020)
- **Pour former** : les partenaires (CD, GIP, Etat, Petits Débrouillards) ont œuvré au déploiement d'une formation visant les médiateurs de terrain, proposée par Coll'in et financée par l'Etat dans le cadre du HUB numérique. 30 personnes se sont inscrites sur une formation réalisée en 2021 ;
- **Pour équiper** des espaces ressources sur chaque quartier en matériel numérique grâce à l'ANCT et l'association intermédiaire NOUAS Solidarité ;
- **Pour communiquer** via une plaquette réalisée par quartiers et des outils collaboratifs.

- **Pour faire réseau**, via la mise en œuvre d'un cercle numérique qui réunit les opérateurs et collectivités engagés en faveur de l'inclusion numérique.



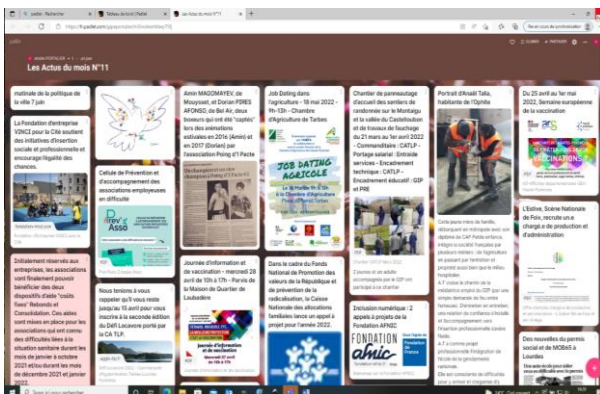
Communication

Une attention particulière portée à
la communication en 2021

En 2021, le GIP a porté une attention toute particulière à la communication, autant interne qu'externe. **En effet, la crise sanitaire a profondément modifié les usages, propulsant le numérique comme un outil indispensable : télétravail et réunions à distance, explosion des réseaux sociaux, développement exponentiel des outils collaboratifs en ligne, signatures électroniques...**

Dans ce contexte, et dans la continuité de 2020, le GIP a contribué à l'animation et à la coordination d'un cercle numérique partenarial mensuel, favorisant la circulation des informations relatives aux moyens de l'inclusion numérique et à la construction de projet commun entre institutions et associations.

Grâce à ce travail partenarial, un kit de communication, appelé Quartiers Connectés, a été co construit afin d'informer les professionnels et les habitants des quartiers Mouysset et Laubadère, dans un premier temps, des ressources numériques et d'accompagnement dans le numérique de proximité.



D'autre part, afin d'enrichir le lien entre les acteurs de la Politique de la Ville et de rassembler les actualités mensuelles sur un support unique, l'équipe du GIP a mis en place un padlet mensuel.

D'autres outils, plus classiques, ont été également investis, notamment la presse institutionnelle (Articles dans Tarbes Actus et Agglo Mag) et la communication papier, avec la brochure de présentation de la programmation estivale et l'expérimentation d'une plaquette de programmation Culture et politique de la ville à Lourdes.



De plus, l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) met à disposition une plateforme collaborative, La Grande Equipe, qui permet de prendre connaissance des informations relatives à la politique de la ville et d'échanger avec ses acteurs.

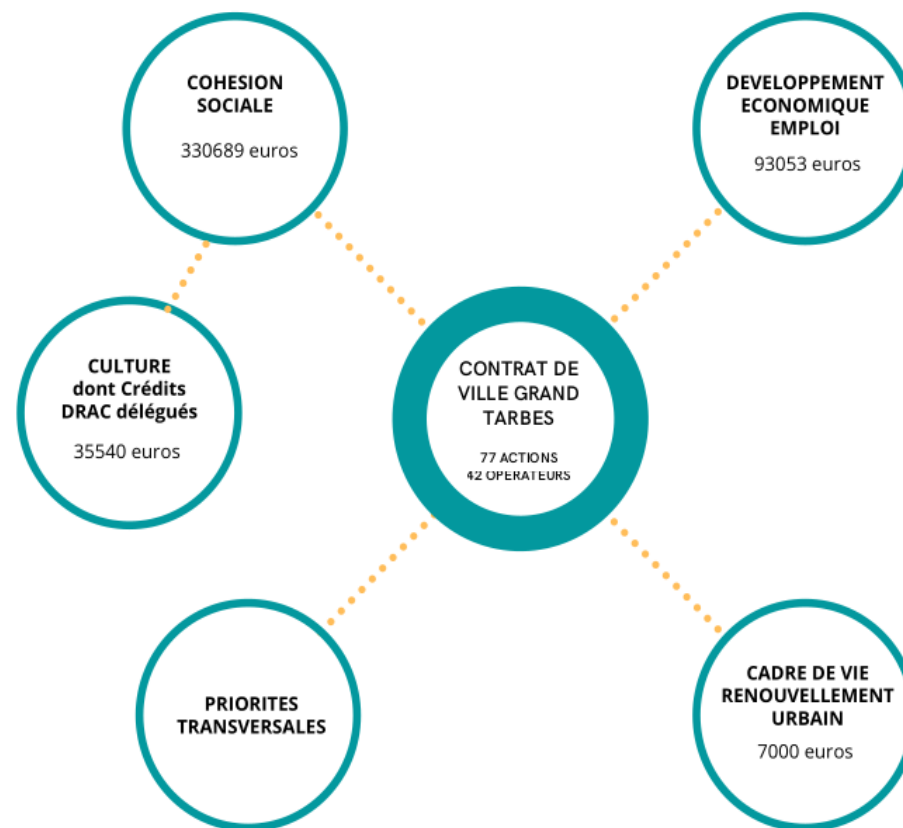
<https://acteurs.lagrandeequipe.fr/>

2.3) Bilan financier

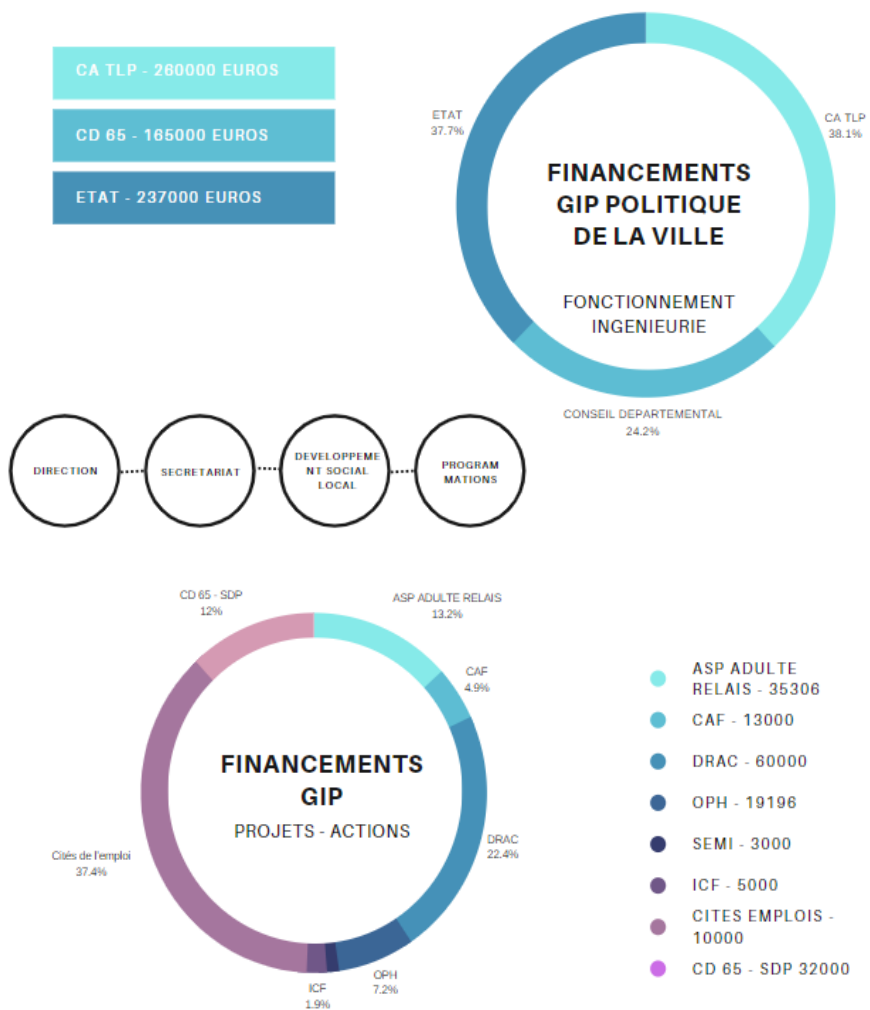
Les crédits spécifiques de la politique de la ville

Il est rappelé que le partenariat existant dans les Hautes-Pyrénées en matière de Politique de la ville entre l'État, la CATLP, le Conseil Départemental, ainsi que la CAF est incarné dans un GIP mutualisateur de financements et de stratégies. Dès lors, les crédits spécifiques de la Politique de la ville sont affectés aux quartiers prioritaires du territoire par l'intermédiaire du GIP au vu du plan d'actions établi de façon partenariale par l'ensemble des institutions membres de ce GIP.

L'axe opérationnel des Contrats de Ville 2021



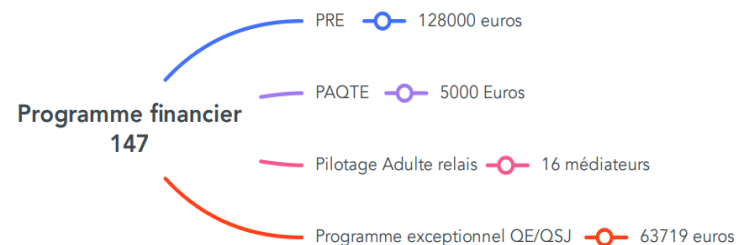
Les fonds structurants du GIP Politique de la Ville



Les subventions autres qui viennent alimenter des projets dans les quartiers

Au-delà des leviers financiers mutualisés au sein du GIP pour permettre la réalisation des objectifs de la politique de la ville sur le territoire des Hautes-Pyrénées et en complément de la participation de l'État au fonctionnement et volet opérationnel du GIP, l'État alloue des crédits spécifiques répartis de la façon suivante :

Les crédits du programme 147



Les crédits Prévention de la Délinquance

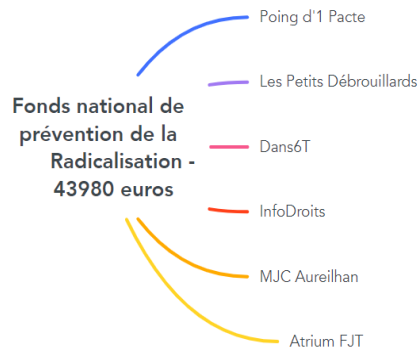


Les crédits 2021 de la Région Occitanie qui participent au déploiement des actions politique de la ville sur le territoire des Hautes-Pyrénées

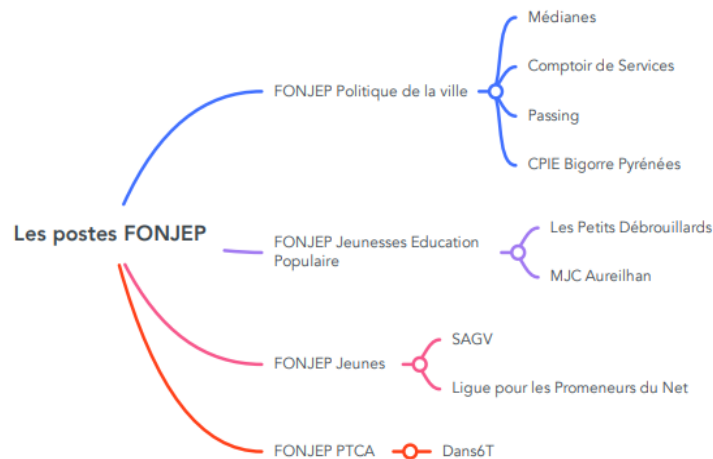


Financement dans le cadre de l'Appel à Projets Entrepreneuriat de deux opérateurs porteurs de projets (Cité Lab' et Les ateliers de l'entrepreneuriat) pour un montant de 19 000€ en 2021.

Les crédits 2021 de la CAF au titre du Fonds National de Prévention de la Radicalisation visant la citoyenneté, le lien social, le vivre ensemble, l'accompagnement à la transition numérique et à la formation aux usages des habitants, le repli communautaire et la pédagogie du contre-discours dans l'objectif de prévenir toute sorte de radicalisation.



L'Etat soutient également le fonctionnement de la vie associative via le FDVA 2, fonds créé en 2018 : 26600 euros ont été attribuées à des associations intervenant dans la politique de la ville.



La mobilisation du droit commun

La mobilisation du droit commun de l'ensemble des institutions intervient en amont ou en complément des financements « politique de la ville » alloués de façon spécifique aux actions en direction des QPV et de leurs habitants.

Sur les actions relevant de la Santé visant à :

- Améliorer la prise en compte globale de la santé, assurer l'accès aux soins et développer le travail de prévention, développer des projets innovants visant à améliorer la santé des personnes âgées ;

Notons la mobilisation de moyens humains et financiers du CCAS de Tarbes mais aussi de la Conférence des financeurs.

Sur les actions relevant du champ du social visant à :

- Permettre aux personnes en souffrance psychosociale de consulter gratuitement un psychologue et/ou d'être orienté vers les partenaires de la santé mentale ;

Notons la mobilisation du Conseil Départemental au titre du Programme Départemental d'insertion qui conventionne avec l'association ALEPH qui intervient sur le territoire départemental et notamment sur les QPV.



S'agissant de l'accompagnement social global, la Maison départementale de la solidarité de l'Agglomération Tarbaise tient des permanences régulières avec des travailleurs sociaux et médicaux-sociaux sur les quartiers Laubadère, Mouyset, Solazur, Aureilhan.

Un projet d'accueil mutualisé entre plusieurs partenaires de la politique de la ville sur le quartier Laubadère était en cours de finalisation dans le cadre du Schéma de Service aux familles et de l'Accueil Social Inconditionnel.

Sur les actions relevant de la petite enfance et de la jeunesse visant à :

- Garantir les conditions de la réussite éducative de tous ;

Notons un fort investissement, en moyens humains et financiers de la ville de Tarbes (services jeunesse/éducation), du CCAS (moyens humains et financiers) et du Conseil départemental (et notamment par un financement de la Prévention Spécialisée à hauteur de 288 912 €) et de la CAF. A noter également le soutien financier et humain de la commune d'Aureilhan à la MJC d'Aureilhan, particulièrement présente sur le quartier des Cèdres.

- Garantir la démocratisation de la culture pour tous ;

Notons un partenariat étroit dans le cadre des « chantiers jeunes culture et patrimoine » se poursuit avec le Département, la CAF et l'Etat. Afin de dynamiser les territoires en termes d'offres d'activités de culture scientifique et technique pour

les jeunes, le Conseil Départemental accompagne également l'association Les Petits Débrouillards en finançant le poste de la coordinatrice départementale au titre du FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire).

- Permettre le développement du lien parent/enfant



Les 2 Lieux Accueil Enfant Parent :

L'Atelier de Geppetto, porté par le CCAS de Tarbes ;

La P'tite Récré » et « La Courte Echelle », portés par le Département travaillent de concert avec la CAF et les autres partenaires pour être présents dans les QPV et propose ainsi des espaces de soutien à la parentalité pour des familles avec des tout-petits.

Sur le champ de la parentalité, l'appel à projet commun permet de mobiliser les crédits du GIP PV de manière complémentaire aux crédits de la CAF et du Département.

La CAF est ainsi intervenue en 2021 à hauteur de 51491 € pour des fonds Parentalité-REAAP pour des projets parentalité déployés sur les QPV.

Sur les actions relevant de l'emploi et du développement économique visant à :

- Garantir les mêmes chances d'accès à l'emploi et/ou à l'insertion

Depuis 2015, le Conseil d'administration du GIP a fait de ce volet une priorité du Contrat de ville, en y consacrant au moins 20 % de financement sur l'enveloppe annuelle. Comme indiqué supra, la mobilisation de la TFPB constitue un levier financier important (plus de 120 000 € ont été fléchés vers des actions emploi en 2021).

Fort de ses compétences dans le domaine économique, la **CA TLP** a mobilisé de notables moyens de droit commun en 2021 tant financiers qu'humains sur des actions visant à identifier de nouveaux leviers de développement économique.

Ainsi :

- ✓ le **soutien à l'ESS** à l'échelle de l'agglomération s'élève à 150 097€
- ✓ le portage de la démarche **CitésLab**, pour la 5^{ème} année, à l'échelle des QPV constitue un montant de 19 060 €

- ✓ le financement d'un chantier 1ers Pas vers l'emploi (balisage des sentiers de randonnée, en partenariat avec le service environnement), à hauteur de 3 740 €

Par ailleurs, le **Conseil départemental** a soutenu les actions visant à accompagner de façon renforcée vers l'emploi, les publics des QPV les plus éloignés, en lien avec le PTI et le PDI. Concrètement :

- ✓ « **Cap-Parrainage** » permet à des chercheurs d'emploi d'être coachés par des cadres ou dirigeants d'entreprises locales.
- ✓ l'association **ACOR** (Action pour le conseil et le recrutement), conventionnée par le Département pour accompagner de façon soutenue des chercheurs d'emploi, organise des **cafés de l'emploi** sur le territoire (principe d'une mise en contact directe d'entreprises qui recrutent avec des demandeurs d'emploi)
- ✓ la **chargée des Clauses d'insertion sociales** qui promeut la clause (Cf supra)

Pôle Emploi dédie spécifiquement deux conseillers aux habitants des quartiers prioritaires.

A noter également en 2021, des crédits complémentaires importants fléchés par **l'Etat** sur les **Cités de l'Emploi** à hauteur de 100 000 €.

Afin d'accompagner l'émergence de nouveaux leviers de développement économique, il est à noter l'appui financier déterminant de la Banque des territoires sur le projet CitésLab (plus de 16 000 €).

De plus, les actions visant à mobiliser les partenaires de l'emploi de droit commun autour d'une analyse et d'actions ciblées sur les QPV, mais aussi de repérer et mobiliser les personnes, jeunes comme adultes, les plus éloignées de toute forme d'accompagnement à l'emploi afin qu'elles retrouvent un parcours positif ont majoritairement mobilisé les moyens humains et financiers de droit commun de l'État (DREETS), ainsi que de ses opérateurs acteurs du Service Public de l'Emploi (en particulier Pôle emploi).

Sur les actions relevant du cadre de vie et du renouvellement urbain visant à :

- Améliorer le cadre de vie des habitants

Les actions prévues dans le cadre de ce pilier sont majoritairement accompagnées par le droit commun de l'État (moyens et financements), tant dans le cadre des projets NPNRU (droit commun DDT+ANRU) que des opérations Opah RU (droit

commun DDT + ANAH). Il est également à noter la mobilisation de la CDC sur certaines actions, ainsi que du FEDER.

Sur ce pilier, la CATLP a mobilisé ses moyens humains de droit commun pour assurer la prise en compte des QPV dans la stratégie urbaine à l'échelle de la ville et de l'agglomération, mais aussi des moyens financiers dans le cadre des études NPNRU en cours.

2.4) Perspectives 2022

Les attentes réglementaires

Plusieurs attentes réglementaires sont imposées par la loi de 2014 et par les décrets qui en découlent.

L'évaluation des Contrats de Ville du Grand Tarbes et Lourdes

L'année 2022 sera l'année d'évaluation des Contrats de ville. La mobilisation d'un cabinet de consultants a été souhaitée par le Conseil d'Administration et permettra de dresser un bilan exhaustif des avancées caractéristiques dans les quartiers prioritaires de la ville.

La programmation 2022 des Contrats de ville

La programmation est l'outil central de soutien de projets répondant aux orientations et priorités identifiées par le Conseil d'administration.

La prolongation des Conventions pluriannuelles d'objectifs sera envisagée pour la période 2022/2023, avec 21 associations structurantes de la politique de la ville et conformément aux instructions ministérielles.

La poursuite des conseils citoyens

Afin de renforcer la dynamique engagée depuis 5 ans, il est envisagé pour 2022 :
De co-construire le prochain contrat de ville en synergie avec les conseillers citoyens ;

De poursuivre l'animation des conseils citoyens

Les choix d'intervention locale

La relance des coordinations territoriales par quartier

Suite à de nombreuses demandes, le choix a été de relancer les coordinations de quartier et de construire avec les partenaires le format de ces dernières (fréquence, fonctions, objectifs). La rentrée 2022-2023 donnera à voir le programme détaillé des coordinations territoriales par quartier.

Des choix thématiques

Parmi les différentes thématiques du Contrat de ville, le Conseil d'administration du GIP a priorisé le pilier Emploi / développement économique, priorité réaffirmée au vu du contexte de crise économique. Il est proposé pour 2022 d'agir notamment sur les leviers suivants, conformément aux orientations du PERR :

* ALLER VERS LES PUBLICS

Poursuite du projet partagé par l'ensemble des partenaires visant à aller vers les jeunes dits invisibles des institutions sur les QPV de Tarbes et de Lourdes, par une présence de proximité. Il s'appuiera sur des moyens supplémentaires obtenus dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Cette modalité d'aller vers est également une modalité de travail du dispositif CitésLab au travers de permanences et de temps de présence sur les QPV.

* DEPLOYER DES OUTILS CONCRETS

- Poursuite des chantiers courts « premiers pas vers l'emploi » avec les différents partenaires : au vu des résultats très positifs, il est envisagé de rechercher de nouveaux commanditaires ;

- Mobiliser l'outil « permis de conduire », renforcé en 2021.

* POURSUIVRE L'EXPERIMENTATION DES CITES DE L'EMPLOI

- Faire vivre le partenariat et la complémentarité des acteurs pour faire avancer les parcours de la cohorte ;

- Inventer et proposer de nouvelles actions complémentaires du droit commun répondant aux besoins des publics ;

- Faire participer les publics à la construction des actions.

* S'APPUYER SUR LES ENTREPRISES

La mobilisation des entreprises s'appuiera sur le « Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises » (PAQTE), qui comporte notamment une dimension renforcée sur l'accès à l'alternance et à l'apprentissage.

L'ensemble de ce travail partenarial est mené dans le cadre du Service Public de l'Emploi de Proximité, piloté par l'Etat.

L'action du GIP est bien ancrée en matière de cohésion sociale et se prolonge. Il est proposé d'investir plus fortement certains champs en 2022, au regard des orientations du PERR :

- Sur la thématique de l'**inclusion numérique**, structuration de l'action menée autour de 4 axes sur tous les QPV avec les associations et institutions = Equiper des lieux ressources / Communiquer / Former / Mailler le territoire
- Sur la thématique de la **santé**, à partir de la médiation santé déployée par la CPAM sur les QPV dans le cadre du droit commun de l'ARS, d'autres propositions seront travaillées (notamment en lien avec les personnes âgées) ;
- Concernant la **petite enfance et parentalité**, un état des lieux du droit commun a permis de montrer que ce champ était bien couvert sur Tarbes. La politique de la ville a été associée au travail d'évaluation du Schéma Départemental des Services aux Familles 2016-2019 et à l'élaboration participative du prochain Schéma départemental de service aux familles. Dans le cadre de la stratégie pauvreté, une réflexion sera menée autour des centres sociaux / espaces de vie sociale ;
- L'appel à **projets culture et politique de la ville**, commun entre la DRAC et le GIP, est reconduit en 2022, ce qui va permettre de développer de nouveaux projets et partenariats avec le champ artistique. Les résidences de territoires seront un des outils privilégiés ;
- Le **travail partenarial avec l'Education nationale** se poursuit, en particulier avec les établissements du secondaire autour des dispositifs existants tels que les Cordées de la Réussite, les Parcours d'excellence, ou de l'orientation et des stages de troisième.
- Enfin, sur le pilier **cadre de vie et renouvellement urbain**, 2022 sera l'année de lancement du projet de renouvellement urbain sur Bel Air.
- Le travail mené autour des conventions d'abattement de **TFPB** avec les trois bailleurs sociaux se poursuivra.

Quelques exemples de propositions par quartier

Ormeau Bel Air

Mise en œuvre opérationnelle du NPNRU ;
 Poursuite de la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité, initiée par le conseil citoyen, en l'intégrant au NPNRU ;
 Poursuite d'actions autour de l'emploi, renforcée par l'arrivée de l'éducatrice de rue en charge de l'insertion socio-professionnelle des jeunes majeurs ;

Mise en service d'un second espace ressource, complémentaire de la Conciergerie, permettant d'accueillir les acteurs de terrain.

Solazur /Debussy

Amélioration du cadre de vie, en partenariat avec l'OPH (réhabilitation d'Hexagone) ;
 Accompagnement d'initiatives citoyennes, par le collectif du quartier.

Mouysset

Fin de la réhabilitation thermique des logements du quartier par l'OPH 65 ;
 Poursuite de la résidence artistique de Flore de Maillard et de diverses actions culturelles ;
 Programmation d'activités diversifiées et pour tout public à la Maison de quartier de Mouysset ;
 Poursuite d'actions pour aller vers, autour de l'emploi

Laubadère

La priorité reste celle de l'accès à l'emploi (organisation d'un chantier « premier pas vers l'emploi » autour de FIL) ;
 Poursuite du travail mené par le conseil citoyen pour faire connaître l'existant ;
 Déploiement des ateliers numériques au sein de l'AdrESS ;
 Ouverture de France Services et l'articulation avec les autres réponses existantes en matière d'accès aux droits.

Cèdres / Arreous / Courreous

Poursuite du CLAS et de l'ensemble des actions éducatives et de prévention
 Montage d'un projet spécifique autour de l'emploi par Pôle emploi, en lien étroit avec la Ville d'Aureilhan

Communication

L'année 2022 sera marquée par l'approfondissement de la réflexion autour d'une stratégie de communication rythmée par les temps forts de la gouvernance du GIP, tournée vers les habitants et les acteurs de la Politique de la Ville. Les outils déjà développés seront optimisés et actualisés (padlet, kits numériques, programmation estivale). D'autres viendront les compléter : outils collaboratifs Framas (sondages, tableaux, traitement de texte...), brochure globale de présentation du GIP et des acteurs de la Politique de la Ville... A la demande des associations œuvrant dans les quartiers, des formations à ces outils collaboratifs pourront être mises en place.

3 – PACTE FINANCIER ET FISCAL

En 2017, avec la création de l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, un nouveau pacte financier et fiscal a été voté le 28 juin. Il a permis en particulier aux communes concernées par des quartiers en difficulté (notamment Tarbes, Lourdes et Aureilhan) de conserver des ressources suffisantes et a minima équivalentes à celles dont elles disposaient en 2016, et ce alors même que l'application du droit commun aurait conduit ces dernières à une diminution de leurs ressources propres.

Ce pacte constitue toujours un fondement du maintien des grands équilibres de la communauté d'agglomération.



« Le pacte financier et fiscal est un outil de gestion du territoire. Dans un contexte de raréfaction de la ressource publique, il vise à mieux connaître son territoire du point de vue financier et fiscal et d'en analyser les capacités budgétaires pour réaliser des projets du bloc communal constitué des communes et de l'EPCI. Il s'articule au projet de territoire et au schéma de mutualisation en identifiant les modalités de mise en commun des moyens financiers et fiscaux du bloc communal. »

Source : CNFPT

4 – MODALITES D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU)

La ville de Tarbes, bénéficiaire de la DSU, mobilise ses politiques publiques en direction de ses quartiers et notamment de ses quartiers prioritaires et de leurs habitants. En 2021, la ville de Tarbes a perçu au titre de la DSU, un montant de 5 811 963 €, qui a permis de soutenir de nombreuses actions, notamment dans les domaines de l'éducation et de la jeunesse, de la médiation sociale, de l'action sociale et de la solidarité, de la culture, du sport et du cadre de vie.

Cette DSU vient renforcer et compléter les moyens financiers déjà mobilisés par la ville de Tarbes en 2021 :

- 5 300 000€ de subvention de la Ville de Tarbes à la Caisse des Ecoles
- 870 000€ de budget personnel et fonctionnement du service Jeunesse et Vie citoyenne
- 1 900 000 € de subvention de la ville de Tarbes au CCAS
- 76 640 € d'autres subventions en lien avec l'action sociale
- 1 329 350 € de subventions versées dans le domaine sportif
- 337 068€ de frais d'entretien des équipements culturels municipaux et par le soutien de la municipalité à de nombreux projets associatifs dans les domaines artistiques et culturels
- 121 730€ de subventions d'accompagnement et de soutien aux associations qui œuvrent dans les QPV

Education
Jeunesse

Réunir toutes les conditions nécessaires à la réussite éducative de l'enfant et de l'adolescent

Les orientations de la politique enfance et jeunesse de la Ville de Tarbes s'articulent autour de 4 enjeux : renforcer la cohérence éducative territoriale, favoriser l'accès aux loisirs pour le plus grand nombre, impliquer les parents et plus largement le monde des adultes dans l'offre éducative, mettre en place des actions autour d'une thématique centrale : l'engagement et la citoyenneté,



« La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. »

Code général des collectivités territoriales

Paragraphe 2 : Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale - Article L2334-15

Education et enfance en 2021

700 000€ investis dans l'amélioration et l'entretien des bâtiments scolaires et des centres de loisirs

313 accompagnements personnalisés dans le cadre du Programme de Réussite Educative

96 enfants et jeunes accompagnés dans le cadre des CLAS

26 Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE) : Agrément Jeunesse et Sports ; Offre d'une prise en charge périscolaire de qualité à tous les enfants ; Une déclinaison du Projet Educatif Local et du Plan Mercredi ; Equipes d'animateurs professionnels et diplômés ; Projets pédagogiques et matériel adaptés aux particularités du lieu d'accueil et du quartier.

5 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : Agrément Jeunesse et Sports ; Mis en place à chaque période de vacances ; Des équipes renforcées par des animateurs occasionnels diplômés ou en cours de cursus ; Un programme d'activité découlant du Projet Educatif Local

Jeunesse – 13 animateurs professionnels

164 jeunes de 12 à 17 ans accueillis dans les 4 lieux d'accueils éducatifs, les Espaces En'Vies

Dont 100 jeunes ont participé au dispositif Argent de Poche (32 issus des QPV)

Dont 35 jeunes ont participé au 12 chantiers éducatifs tout au long de l'année

220 jeunes de 12 à 17 ans ont participé aux 13 mini-séjours (dont 10 colos apprenantes)

Plus de 100 jeunes de 16 à 25 ans suivis en 2021 par le Bureau d'Information Jeunesse : Accompagnement individuel sur le parcours d'études ou le parcours professionnel, une offre variée (logements, jobs, point numérique...)

Médiation
Sociale

Accompagnement à la parentalité et médiatrices sociales en cœur de quartier

L'accompagnement à la parentalité « Point Parents » sur les QPV

Cette action a pour objectifs : d'organiser des animations collectives parents/enfants, d'apporter aux parents une connaissance du système éducatif et de favoriser la relation parents/enseignants, de développer l'information aux parents, de développer des échanges entre parents.

Elle s'articule autour :

- D'une prise en charge systématique des problématiques individuelles et les éducateurs de rue, notamment par le biais des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité qui sont des dispositifs fondamentaux pour aller à la rencontre des parents et travailler la relation parents/écoles.
- Des animations collectives sur un temps scolaire. La coordinatrice anime 5 ateliers par classe, autour de la gestion des émotions. Les projets sont établis en amont avec l'enseignante de la classe. Ces ateliers ont pour objectif de faire diminuer les tensions et violences à l'école mais aussi au sein de la famille. A l'issue des 5 ateliers, les parents sont invités à l'école pour découvrir les jeux et jouer avec les enfants. 95% des parents répondent présents. La coordinatrice les rencontre un mois plus tard pour faire une évaluation des émotions intra familiales.
- Depuis septembre 2021, des interventions en partenariat avec l'association Info Droits au sein collèges sur la thématique des dangers des réseaux sociaux.
- En 2021 le partenariat établi avec la MDS et qui porte sur une co-animation de dispositifs entre la coordinatrice et une assistante sociale a été renouvelé. Ces dispositifs ont pour vocation d'accompagner des collectifs de parents dans différents domaines :
 - o « La roue tourne » apprentissage du vélo (mobilité verte) : 12 séances de 3h30 ;
 - o « Théâtre Forum » travail sur des préoccupations des parents : 14 séances de 3h, 14 temps de préparation avec les parents de 2h

La médiation sociale sur les QPV – 5 médiatrices

2600 entretiens individuels réalisés en moyenne chaque année sur les 4 QPV

Sur les territoires où il existe une présence des institutions référentes aux demandes (Ouest et Nord) le travail des médiatrices est très efficace et les réponses aux demandes des habitants sont concrètes et directes. Il semble donc nécessaire de réfléchir à une cohérence des territoires.

La présence quotidienne des médiatrices sur l'espace public est essentielle pour créer du lien avec les habitants et repérer des problématiques liées au « bon vivre ensemble ».

C'est donc un moment privilégié pour : Le « bonjour » aux habitants et la prise de rendez-vous ; Le « regard » de veille et alerte en matière de gestion des déchets Le « regard » de veille et alerte en matière d'insécurité. En moyenne les 5 médiatrices sont présentes plus d'1heure par jour en extérieur

Action sociale et solidarité

De nombreuses actions qui s'adressent à tous de la petite enfance et aux personnes âgées développées par la ville de Tarbes dans le cadre de son CCAS

Le Service Petite Enfance

393 enfants pour 381 familles (dont 140 familles au revenu sous le seuil de pauvreté selon les critères de la CAF) ont pu fréquenter les 5 crèches collectives au fonctionnement diversifié pour s'adapter aux situations les plus diverses et tenir compte des besoins des personnes les plus en difficulté. Ces structures, dotées de personnel qualifié, permettent aux familles d'accéder à un mode de garde adapté à leurs revenus. L'une d'elle permet un accueil du Lundi au Samedi de 6H30 à 21H30 permettant ainsi d'apporter une solution aux parents en insertion ou exerçant des métiers aux horaires atypiques. Leur positionnement géographique, permet un accès à un mode d'accueil collectif aux habitants des quartiers périphériques.

264 familles ont été accueillies à l'Atelier de Geppetto, lieu d'Accueil Enfants-Parents de soutien à la fonction parentale pour les parents d'enfants âgés de 6 mois à 6 ans. Ce lieu d'écoute et d'échange permet aux parents, autour de divers ateliers, de partager avec leur enfant des moments privilégiés dans un cadre adapté.

De nombreuses interventions auprès des séniors

De nombreux services (téléalarme, livraison de repas à domicile, séniors en forme, animations diverses...) garantissent à la fois le maintien du lien social mais aussi participent à la rupture de l'isolement des séniors les plus fragiles et au maintien des capacités d'autonomie permettant de rester au domicile.

La livraison de 78000 repas, au domicile des séniors les plus dépendants et les moins mobiles, par un passage des livreurs 6 jours / 7 au domicile, qui contribue à la rupture des situations d'isolement et apportant une sécurité pour les aînés et leurs familles.

14551 repas pris au foyer restaurant « Josette Soulié » par des séniors et des personnes porteuses de handicap qui demeurent mobiles, par un accueil le déjeuner du lundi au vendredi. Au-delà du temps convivial de repas de nombreuses animations garantissent le lien social et la prévention des situations d'isolement et de glissement. Ces repas participent aussi à la réduction des inégalités sociales en

santé et notamment garantissent l'accès à une alimentation équilibrée et de qualité.

De nombreux ateliers et conférences (Gymnastique adaptée, nutrition, numérique, travail des capacités cognitives...) sont assurés tout au long de l'année. Elles sont cofinancées par la CFPPA (Conférence des Financeurs pour la Prévention de Perte d'Autonomie) et participent à la politique publique de prévention des situations de perte d'autonomie.

Épicerie sociale

467 personnes qui ont bénéficié de l'épicerie sociale, qui s'inscrit dans le Programme « promouvoir la santé par une alimentation équilibrée » et permet d'atteindre plusieurs objectifs:

- Éducation à l'alimentation et à l'équilibre alimentaire
- Aide alimentaire
- Maintien du lien social
- Gestion du budget
- Réalisation de micro projets

Une offre d'inclusion numérique

En 2021 afin de lutter contre la fracture numérique, le CCAS de la Ville de Tarbes à mis à la disposition des tarbais un service de conseillers numériques articulé sur deux objectifs:

- Accompagner dans un cadre individuel et confidentiel les personnes non autonomes avec les outils numériques pour effectuer leurs démarches en ligne et garantir l'accès aux droits : 82 personnes qui ont été accompagnées dans ce cadre depuis septembre 2021.
- Offrir aux personnes plus autonomes dans leurs démarches numériques un accès numérique par la mise à disposition d'ordinateurs en libre-service sous forme d'un Point D'accueil Numérique (PAN), installé en décembre 2021 : sa fréquentation est croissante et permet quotidiennement à une dizaine de personnes d'effectuer des démarches numériques visant à garantir leurs droits (Pole-emploi, CAF...), mais aussi de suivre des formations à distance.

Un soutien à la vie associative au sein des QPV

Dans les quartiers prioritaires, le soutien à la vie associative et à l'engagement citoyen est au cœur des enjeux d'amélioration de la cohésion sociale. Les associations y jouent en effet une fonction majeure dans le maintien du lien social, l'animation sociale, sportive ou culturelle.

La ville de Tarbes accompagne leur projets financièrement, sous forme de subvention, mais également en assurant l'aménagement et l'entretien d'équipements qui leur sont mis à disposition, lieux d'appui pour l'identité et la vie des quartiers.

Culture

L'accès à l'art et la culture comme axe prioritaire de la ville de Tarbes

La politique culturelle de la Ville repose sur les orientations suivantes :

- Consolider l'offre culturelle sur le territoire et promouvoir une offre itinérante qui va à la rencontre des publics ;
- Programmer une offre transversale croisée avec l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche, le sport, la vie citoyenne, les politiques sociales ;
- Positionner cette offre sur un territoire plus grand en nouant de nouveaux partenariats avec Huesca... ;
- Soutenir le tissu associatif et la création locale ;
- La mise en place de projets nouveaux (Villa des Arts) permettant d'ouvrir la culture à tous les publics et de faciliter l'accès aux connaissances et aux pratiques des actions nouvelles basées sur l'itinérance et la rencontre des publics dans les quartiers Politique de la Ville (QPV) et les territoires ruraux de l'Agglomération ; développement des partenariats avec l'enseignement supérieur des arts et le tissu industriel autour des thèmes du design et de la céramique.

Sport

Une attention particulière à l'accès à la pratique sportive pour tous avec le sport comme outil éducatif et de cohésion sociale, qui contribue à l'animation des quartiers

La diversité des équipements, le soutien aux clubs et associations sportives de proximité, l'initiation sportive municipale au sein des écoles, sont donc une priorité pour la ville (vacances tarbaises sportives, coupons sport, projet montagne, assises du sport, fête du sport...).

Depuis 2016, la ville de Tarbes est engagée dans un programme de coopération européenne transfrontalière destiné à favoriser la pratique d'une activité physique régulière et à lutter contre la sédentarisation. Ce projet partagé avec trois autres partenaires (ville de Huesca, universités de Saragosse – antenne de Huesca et des Pays de Pau et de l'Adour – antenne de Tarbes) vise prioritairement, à améliorer la santé des publics défavorisés, des publics vulnérables spécifiques (obèses et personnes en sortie de pathologie) des jeunes (public scolaire).

Les actions portées par la Ville de Tarbes consistent à offrir aux habitants des quartiers prioritaires une aide grâce à un suivi individualisé, des séances d'activité physique en petits groupes et des bilans réguliers, pour leur permettre d'avoir une pratique autonome au terme des 9 mois de prise en charge.

La Ville de Tarbes pour pérenniser cette action a ouvert en janvier 2020, une infrastructure dédiée, obtenant le label national MAISON SPORT ET SANTÉ.

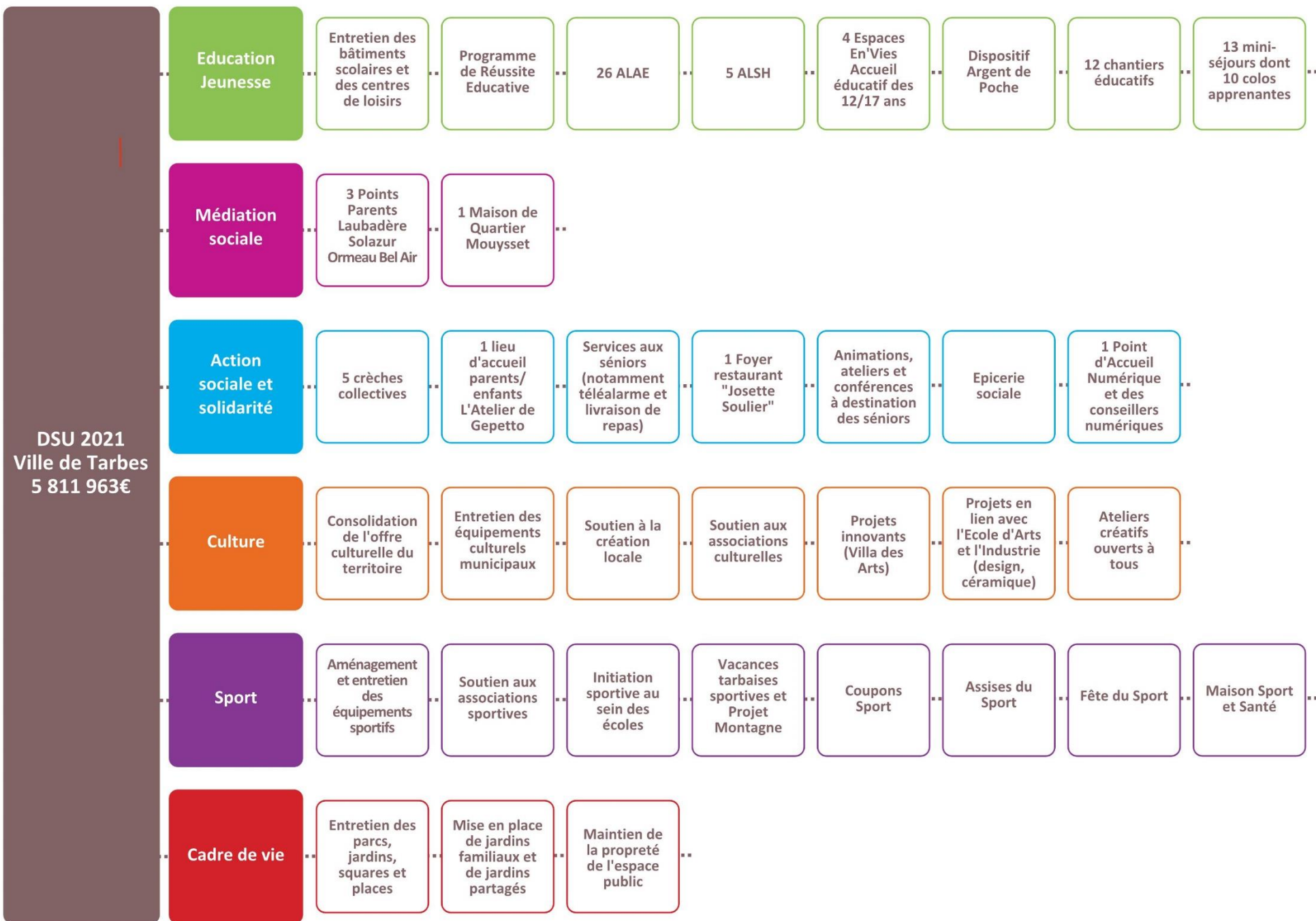
La CA Tarbes Lourdes Pyrénées a pris part, dans le domaine du sport, aux objectifs du Contrat de Ville en proposant dans un de QPV un stage « sauve nage » permettant aux plus jeunes enfants de de sauver d'une éventuelle noyade. Cette action a été étendue au territoire de l'agglomération et sur l'ensemble de l'année.

Cadre de vie

La qualité du cadre de vie pour favoriser le lien social

Parc, jardins, places et squares de proximité, sont des espaces fortement appropriés par les habitants et sont le support de nombreux rendez-vous culturels, festifs de véritables lieux de rencontre. Ils contribuent au développement de la vie sociale et du vivre ensemble.

La mise en place de jardins familiaux et de jardins partagés, autant que des actions collectives destinées à maintenir la propreté dans les espaces publics sont autant d'autres leviers positifs au mieux vivre ensemble.





RAPPORT D'ACTIVITE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - 2021